

Il Volantino Europeo n°43

Janvier-février 2014

Bulletin internautique de l'Association Piotr-Tchaadaev



Derecske (Hongrie), Photo de Zsuzsa Bene

Qui s'en sera aperçu ou indigné ? Le sort du girafon du zoo de Copenhague, abattu le 09 février 2014 (et non pas euthanasié), aura apparemment davantage ému la toile que le lynchage d'un homme à Bangui, le 05 février 2014. Toutes les hypothèses pourront être alignées, il y a là quelque chose qui ne va pas du tout.

Comme l'expression française courante l'atteste excellemment, pour le girafon, « il n'y a pas mort d'homme ». A Bangui, si. Et ailleurs aussi : « Des dizaines de personnes massacrées au Nigeria », dimanche 16 février à 17.48. Et ailleurs encore, la liste est sans fin.

Si on se réjouit qu'un second girafon ait été depuis « gracié » au Royaume du Danemark, on notera aussi que le premier a déjà connu une gloire posthume en politique : le 15 février, l'hebdomadaire italien L'Espresso, s'appuyant sur la presse allemande, titrait : « Matteo Renzi, héritier de Machiavel, risque de finir comme la girafe danoise ». Et de citer la Süddeutsche Zeitung, mais aussi la vénérable Frankfurter Allgemeine Zeitung, qui écrivait dès le 14 février : « Les socio-démocrates de Renzi doivent maintenant se défendre contre le reproche de s'être débarrassés de Letta, précisément encore très estimé, comme l'a fait le zoo de Copenhague avec certaine girafe, dont le cadavre fut donné en pâture aux lions ». Le quotidien allemand n'y va pas de main morte et estime qu'à la première crise, Renzi pourrait devenir la prochaine girafe. De manière moins imagée, on s'inquiète aussi en Italie d'un éventuel retour de Berlusconi sur la scène politique, alors que celui-ci a été déchu de ses fonctions de Sénateur par un vote du 27 décembre 2013, qu'il est inéligible pour six ans et que la condamnation pénale à l'origine de la déchéance est devenue définitive. Dès hier, quelqu'un voyait en Renzi le « cheval de Troie de Berlusconi ».*

La métaphore de la girafe aura servi à décrire les pratiques de nos hommes politiques (dans ce cas précis, c'est bien une histoire d'hommes, semble-t-il), mais aucune métaphore ne pourra jamais rendre compte de la mort de l'homme de Bangui, ni de celle de tant d'autres victimes que nous voyons défiler sur nos écrans, dans une attitude qui n'a pas changé depuis des siècles et qui pourrait peut-être se résumer au sinistre VAE VICTIS, qu'aucune indignation n'est jamais parvenu à renverser ni même à atténuer. Dernière minute : après et toujours pendant la Syrie, maintenant l'Ukraine...

**http://www.repubblica.it/politica/2013/11/28/news/eccezione_finita-72145474/*

Les Périphériques, Strasbourg 2009-2014

(Un autre projet pour les municipales, auquel notre ami le Docteur Georges-Yoram Federmann contribue très activement).

Invocation de l'Éternel, pour commencer

Tout comme tous les dimanches qui précèdent le 14 juillet on peut entendre à la messe de la cathédrale de Strasbourg

« Domine, Salvam fac Rem Publicam et exaudi nos in die qua invocaverimus te ».

(Seigneur, sauve la République, exauce-nous en ce jour où nous t'adressons nos invocations).

Et à la synagogue, le shabbat matin :

« Éternel, Maître du monde, Ta providence embrasse les cieux et la terre ;

La force et la puissance T'appartiennent ; par Toi seul, tout s'élève et s'affermit.

De Ta demeure sainte, ô Seigneur, bénis et protège la République française et le peuple français. Amen.

Regarde avec bienveillance depuis Ta demeure sainte, notre pays, la République française et bénis le peuple français. Amen.

Que la France vive heureuse et prospère. Qu'elle soit forte et grande par l'union et la concorde. Amen.

Que les rayons de Ta lumière éclairent ceux qui président aux destinées de l'État et font régner l'ordre et la justice. Amen.

Que la France jouisse d'une paix durable et conserve son rang glorieux au milieu des nations. Amen.

Accueille favorablement nos vœux et que les paroles de nos lèvres et les sentiments de notre cœur trouvent grâce devant Toi, ô Seigneur, notre créateur et notre libérateur. Amen ».

En 2012, le grand-rabbin de France Gilles Bernheim fait ajouter une invocation supplémentaire.

« Que l'Éternel accorde sa protection et sa bénédiction pour nos soldats qui s'engagent

partout dans le monde pour défendre la France et ses valeurs. Les forces morales, le courage et la ténacité qui les animent sont notre honneur. Amen ».

Nous sommes convaincus que l'exercice d'une charge politique, comme le suggérait Freud, relève de l'impossible.

Et que devant une épreuve collective, chacun doit se demander avant tout quelle peut être la part de sa responsabilité.

Suis-je présent aux affaires collectives ? Quelle part en prends-je ?

Chez les Périphériques, nous ne « prions pas pour la République » mais pouvons mesurer, par le contenu de ces prières aussi, l'importance du défi politique.

Mis à part cela, nous ne sommes pas certains que « l'Éternel » pose un regard plus clément sur la France plutôt que sur, par exemple, son ancien ennemi héréditaire, l'Angleterre, sauf au Stade de France, le 1^{er} février dernier, ou sur l'Allemagne, adversaire des trois derniers conflits.

Les drones

Bourgeois & parlurant je n'étais nullement satisfait L'époque va nous matraquer pire que jamais !

... Hiroshima n'était qu'un

prélude cinéma en sol mineur La folie

du cheptel dirigeant n'aura ni grandeur ni profondeur ELLE

écrasera TOUT- rien ne comptera

sauf l'orgueil & l'argent & d'abord

l'indicible CRUAUTE que produisaient

les CHEFS TUEURS- on est assis

dans une maison blanche ou bleue &

avec plaisir on choisit le

village d'Orient où s'abat

traite va le drone qui portera

mille fois la mort à des

innocents vieilles gens

& des enfants.

Jean-Paul Klée

Décorateurs de l'agonie (page 29 chez bf éditions, 2013)

Ce poème époustouflant et pathétique de J-P Klée fait écho parfaitement à l'angoisse qui nous étreint quand nous faisons le bilan d'une partie des actes de la mandature précédente.

Le stigmatisme et le traumatisme du sommet de l'OTAN d'avril 2009



Photo Eric Vazzoler © 2009

Cette mandature restera écrasée par l'organisation du sommet de l'OTAN dont tout « le cheptel dirigeant », comme l'écrivait Klée, s'est glorifié mais qui constitue encore à nos yeux l'illustration et la traduction de l'extrême fragilité de notre démocratie.

Pour deux jours de réunion au sommet, les 3 et 4 avril 2009, Strasbourg a été assiégée et étouffée : les bouches d'égout ont été fermées hermétiquement, le drapeau PACE est devenu l'emblème de la subversion et la maréchaussée a forcé les pacifistes à l'arracher du paysage urbain (il est aujourd'hui en berne à mon balcon) ; les hommes grenouilles veillaient dans l' Aar ; les cordons policiers avaient imposé une zone orange infranchissable .

Plusieurs « référés-libertés » ont été examinés mardi 31 mars 2009 par le tribunal administratif de Strasbourg. Ils veulent conforter le droit de déployer un drapeau pacifiste ; Ils attaquent d'autre part les restrictions temporaires à la liberté de circulation à Strasbourg, avant et pendant le sommet de l'OTAN, les 3 et 4 avril.

Par ailleurs, la création des zones sécurisées avec accès restreint aux détenteurs de badges a induit la création de fichiers nominatifs par la préfecture, qui devraient être déclarés à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Me Rosenstiehl souhaite que la préfecture apporte la preuve devant le juge des libertés qu'elle a bien

déclaré à la CNIL les fichiers créés en vue de la délivrance des badges.

C'est à partir de ce moment que les pouvoirs publics, après l'avoir expérimenté au Port du Rhin, ont imposé aux manifestations suivantes, notamment à Colmar ,contre le nucléaire, des restrictions drastiques de mouvement.

Strasbourg est assiégée et privée de libertés pendant quatre jours au nom de la sécurité. Quatre jours sans repères civiques où le simple fait d'arborer le drapeau PACE est considéré comme une transgression idéologique.

Où le camp alternatif de la Ganzau est assiégé.

Où le site historique de la Préfecture du côté Quai Lezay-Marnesia est défiguré par un rideau anti-balles qui constitue encore un stigmatisme hideux de cette restriction des libertés au nom de la sécurité. Ries élu par 16 % des citoyens de résidence majeurs en 2008.

L'objectif du "Groupe les Périphériques de Strasbourg vous parlent" consiste encore, comme en 2008, à favoriser la politisation d'une partie de la population qui habituellement ne s'engage pas dans le débat.

Quand nous parlons « d'une partie », il s'agit en fait de la majorité.

Nous pensons notamment à ces 70 000 personnes majeures qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales et aux abstentionnistes (45,32 % au premier tour des municipales de 2008) : ce qui constituait en 2008 environ.

M. Ries a obtenu en 2008 32 753 voix au premier tour et 44 395 au deuxième, soit respectivement 12 % et 16 % des citoyens de résidence de Strasbourg.

(En 2006, Strasbourg comptait 272 975 habitants dont 76 % de majeurs)

Nous n'avons pas la prétention de savoir mieux qu'elle ce à quoi elle aspire et ce qu'elle veut pour participer à construire le Strasbourg de demain.

Cependant, nous avons l'ambition de pouvoir favoriser l'accès à une information, à une discussion et à un engagement politiques plus affirmés et continus qui permettent à notre espace civique, démocratique et politique de rester vivant et ne pas se figer autour d'idéologies qui s'affichent et qui s'affinent de plus en plus de manière simpliste et manichéenne du fait d'une compétition accrue pour la conquête et la préservation du pouvoir.

Dans un contexte de « crise » où les restrictions budgétaires frappent les plus pauvres, leur santé, le logement et la culture ainsi que l'indépendance politique.

Nous voulons faire partager notre savoir-faire d'hommes et de femmes de terrain à nos concitoyens qui seront alors, chemin faisant aptes à arbitrer de manière plus éclairée au moment de déposer leur bulletin de vote dans l'urne en 2014.

Nous sommes pour le droit de vote pour tous ceux qui payent la TVA à toutes les élections.

(Et ce d'autant plus que 10 % des ménages les plus pauvres lui consacrent 8,1 % de leur revenus, contre seulement 3,4 % pour les 10 % les plus riches).

Et ce faisant pour la disparition annoncée du Conseil Consultatif des étrangers.

Nous voulons favoriser le vote des étrangers communautaires et le vote préférentiel qui permet de désigner un candidat plus mal placé par les appareils ou appartenant à un autre parti que celui qui a gagné notre raison et notre cœur.

Inverser le sens de la marche du tram



Photo Eric Vazzoler © 2009

Notre mesure philosophique et fondatrice est "d'inverser le sens de la marche du tram".

Beaucoup réagissent à cela en faisant remarquer que le tram fonctionne dans les 2 sens déjà. Ils oublient de penser en banlieusards et ne pensent qu'en habitant "du centre-ville" qui sait qu'il ne passera jamais la nuit à Neudorf ou à Hautepierre. Nous donnerons envie à tous les strasbourgeois d'investir les périphéries et d'y vivre. De passer la soirée, le week-end ou les vacances en banlieues. Comment? Tout simplement en les rendant vivantes et attrayantes. En favorisant les échanges de logement. Tout le contraire d'aujourd'hui en somme. Demandons-nous simplement comment opérer cette révolution conceptuelle? Les habitants du Centre se sont-ils jamais identifiés à ceux des marges?

Ou sont-ils si certains de la traduction de la blague juive à nos communautés musulmanes et d'origine étrangères : "Quelle différence y a-t-il entre un tailleur et un psychiatre? - Une génération!" Ceci aura pour conséquence de favoriser progressivement sur la mandature l'installation de comportements nouveaux qui permettront de pousser les habitants du Centre vers les périphéries rendues attractives par la création d'infrastructures culturelles (cinémas, Odyssée(s), théâtres, bars, centre médico-sociaux, postes de polices ouverts 24H/24, associations libres et créatives subventionnées pendant cinq ans afin qu'elles restent indépendantes).

A l'ombre des « grands chênes »

*Sur une idée et avec la collaboration de mon ami
Richard Bertrand*

Paul Amar avait écrit un ouvrage à la fois instructif et rempli d'humour intitulé « Freud à l'Elysée ou les présidentiables sur le divan » (cf. bibliographie) dans lequel il analysait les ambitions souvent dévorantes des géniteurs, le plus souvent les mères, d'une importante partie de nos vedettes politiques, Jacques Chirac, François Mitterrand, Michel Rocard, Raymond Barre notamment. Le phénomène existe aussi ailleurs, il n'est que de se souvenir des manœuvres parfois douteuses du clan Kennedy pour l'accession au pouvoir suprême de John Fitzgerald Kennedy à la présidence des Etats-Unis d'Amérique. Dans tous ces cas, l'entourage a en partie fortement contribué à l'éclosion d'un destin hors du commun.

Mais il n'en est pas toujours ainsi et pour de nombreux autres, l'existence d'un « grand chêne » a étouffé toute ambition chez ceux qui se trouvaient dans son ombre ou au moins fortement empoisonné leur vie, parfois jusqu'à la folie ou la mort...

Françoise Xenakis avait écrit en 1985 *Zut, on a encore oublié Madame Freud*, au sujet duquel elle déclara :

« J'ai décidé de sauver de la médisance et de l'oubli quelques femmes de grands hommes. J'irai les dénicher, cachées derrière les fourneaux, ensevelies sous les moutons de poussière de l'histoire, puis je les recoifferai, leur poserai du rose sur les joues, et je les aimerai surtout, car elles ont toutes vécu un amour hors du commun. Que ce soit Xanthippe, la femme-enfant de Socrate dont le prénom est devenu synonyme de méchanceté, en passant par Madame Freud, la sereine, l'heureuse qui, d'instinct, elle, avait conçu (parce que je l'ai décidé), tout ce que son mari a appelé ensuite la psychanalyse, ou Adèle Hugo, la réputée imbécile ; ou encore Jenny la petite baronne, épouse de Karl Marx, dont la vie fut plus atroce que celle de toutes les héroïnes de Dickens; ou encore Alma Mahler, Alma la jalouse, Alma l'agressive, Alma l'envieuse, Alma la malheureuse à qui son fiancé, du haut de son génie, avait-interdit de composer... »

C'est cet aspect des choses que je me propose de raconter en choisissant des exemples forts, sans qu'il s'agisse pour autant d'un travail exhaustif, loin s'en faut...

Commençons par Freud et ses sœurs

Le livre récemment traduit en français et publié par les éditions Belfond en septembre 2013 de Goce Smilevski a suscité quelques remous parce qu'il remettait en question l'idolâtrie de certains « praticiens ».

Très rapidement Elisabeth Roudinesco — dont les psychanalystes André Green dans *Le Magazine littéraire* et Gérard Haddad dans un livre autobiographique, ont mis en cause sa qualité d'historienne de la psychanalyse et lui ont prêté un « pouvoir éditorial et médiatique » de censure — s'en est prise à l'auteur : « "Le succès du roman m'a interpellée. Smilevski a été invité au mémorial de la Shoah et sur plusieurs radios prestigieuses. C'est le livre insensé d'un auteur qui se pare des atours du féminisme pour réhabiliter quatre sœurs." Et Roudinesco de conclure sur une citation d'Alexandre Dumas: "on a le droit de violer l'histoire à condition de lui faire de beaux enfants." »

Dans son blog Mediapart, Michel Rofus, professeur de philosophie, écrit le 7 octobre 2013 :

« [...] Faire de Freud un être abject, semble être devenu une nouvelle manière pour certains auteurs de vouloir acquérir un succès rapide et pour leur éditeur, de croire vendre du papier. [...] Personnage central du livre, Adolfine Freud que l'auteur ou le traducteur, s'ingénie à nommer Adolfinia, l'une des sœurs de Sigmund, raconte et se raconte l'histoire de son malheur [...] En fait, contrairement à ce qu'invente ou croit avoir compris l'auteur, elle n'était pas la sœur préférée de Sigmund. C'était Rosa la préférée [...] l'auteur adjoint à Adolfinia et au récit de son destin de femme sacrifiée au bien des parents, celui de Clara Klimt, la sœur du peintre. Il invente la rencontre d'Adolfine avec Clara Klimt la sœur du peintre, dont il fait une militante féministe enragée, ce que la vraie Clara Klimt n'a jamais été [...] Dans cette fiction, les deux femmes meurtries se rencontrent au Nid, cet hôpital psychiatrique

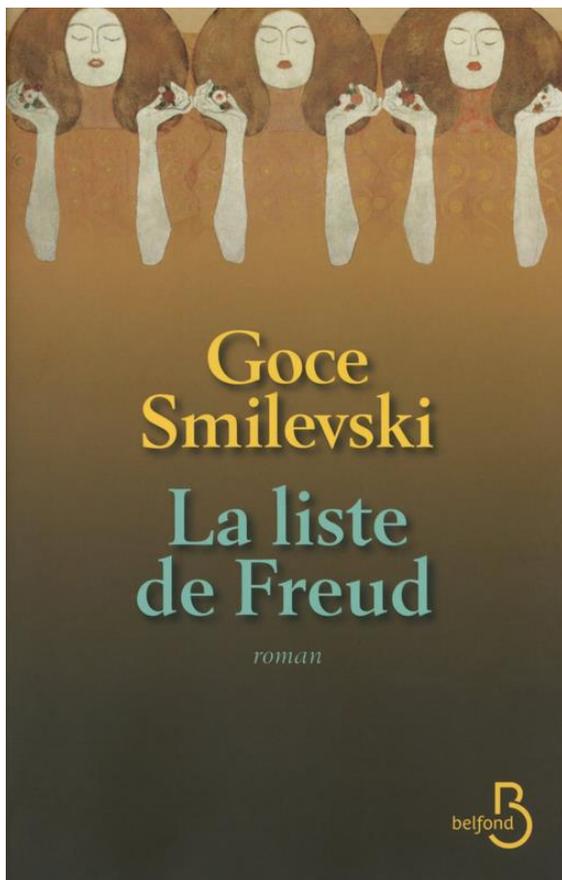
très peu conformiste, où elles connaissent une liberté paradoxale, une respiration. « En réalité, Adolfina n'a pas été internée pendant sept ans au Nid, je l'ai inventé. » reconnaît l'auteur. Internement imaginaire, rencontre imaginaire. Troisième figure féminine qui croise l'histoire imaginaire d'Adolfine, Ottla Kafka, sœur de l'écrivain qui elle aussi a dû se battre pour exister dans l'ombre de son frère [...] Gorce Smilevski invente des pseudo faits qui n'ont pas existé [...] Un Sigmund Freud avorteur, froid et glacé, qui fait avorter sa sœur sans un mot de réconfort. Une Adolfine internée dans un asile psychiatrique. La rencontre qui n'a jamais eu lieu avec les sœurs de Klimt et de Kafka. Et, bouquet final, les quatre sœurs réunies dans le même camp d'extermination à Theresienstadt, où elles n'ont jamais été ensemble. Tout cela au nom du droit de tout écrivain à inventer selon ce qu'il imagine. Et après tout, pourquoi pas ? Mais alors ; il ne faut pas en même temps revendiquer la véracité historique. [...] Smilevski fait de Freud, un juif responsable et coupable de la mort de ses quatre sœurs, de l'extermination des siens. Il s'agit là d'un vieux refrain qu'on est étonné de trouver sous la plume de ce macédonien apparemment post-moderne plein d'ambition universitaire et éditoriale. Un vieux refrain déjà chanté par des antisémites notoires et obstinés comme par exemple Bardèche [...]

En revanche, on peut lire sous la plume de François Lestavel: « Goce Smilevski a le don de mettre en lumière les grandes idées qui ont agité le monde tout en les faisant vivre à travers des personnages de chair et de sang. Son premier roman, « Conversation avec Spinoza », pas encore traduit, racontait le désarroi du philosophe juif, mis au ban de sa communauté à Amsterdam pour avoir affirmé que le chemin vers Dieu passait par la raison plutôt que par la Torah. « Moi, je crois qu'on ne peut séparer l'émotion et la pensée, que les deux se nourrissent l'une l'autre », glisse l'auteur. Tant pis si les gardiens du temple freudien, comme Elisabeth Roudinesco, crient à l'hérésie. La bonne littérature emprunte rarement les voies de l'orthodoxie ».

Or, il s'agit d'un roman, comme cela est précisé sur la jaquette et dans l'ouvrage lui-même, qui a fait autant l'objet d'éloges quasi dithyrambiques

que de critiques acerbes. Il comporte une bonne part de fiction, des inexactitudes et des interprétations et ne représente pas la réalité. Qui la connaît vraiment d'ailleurs ? Tout de même, inventer des rencontres dans des circonstances aussi dramatiques, les camps de la mort, pour étayer son réquisitoire n'est pas acceptable, je n'ai pas pu terminer ce roman apparemment uniquement destiné au profit de son auteur en espèces sonnantes et trébuchantes. Le roman ne permet pas tout, en tout cas pas de travestir l'histoire véritable.

Il est ainsi présenté par l'éditeur: « Récompensé par le prix européen pour la Littérature, un roman fascinant qui donne à voir un épisode peu évoqué de la vie de Freud : en 1938, alors que des visas sont attribués pour l'Angleterre, le père de la psychanalyse dresse une liste de ceux qu'il souhaite emmener avec lui, liste excluant ses quatre sœurs qui finiront déportées au camp de Terezin. Dans une Vienne en pleine effervescence, une œuvre vibrante en forme d'hommage à Adolfina Freud, enfant mal aimée condamnée à la solitude. 1938 : l'Allemagne nazie s'apprête à envahir l'Autriche, les Juifs cherchent à fuir par tous les moyens. Alors qu'on lui délivre des visas pour l'Angleterre, Sigmund Freud est autorisé à soumettre une liste de ceux qu'il souhaite emmener avec lui. Figurent sur cette liste, entre autres, son médecin et ses infirmières, son chien, sa belle-sœur, mais pas ses propres sœurs. Tandis que le père de la psychanalyse finira ses jours à Londres, toutes les quatre sont déportées dans le Camp de Terezin. Adolfina, la sœur préférée de Freud, âme sensible et douée, enfant mal aimée, femme condamnée à la solitude, raconte : l'enfance complice avec son frère adoré, ses aspirations dans cette Vienne de fin de siècle, pleine du bouillonnement artistique et intellectuel, son amour déçu pour un camarade d'université, l'éloignement d'avec son génie de frère, sa rencontre avec Klara Klimt dans un hôpital psychiatrique, son rêve de Venise, sa blessure familiale... ».



Toutefois, qui peut apporter la preuve matérielle d'une liste qui aurait été établie par Freud auprès des nazis telle que décrite dans le roman ?

Je me souviens de discussions âpres et vouées à l'échec avec des pseudo-intellectuels se voulant à la pointe de la critique autour d'*Amadeus*, film génial de Milos Forman, adaptation de la pièce non moins fameuse de Peter Shaffer qui est une fantaisie dramatique et non un ouvrage biographique dédié à Mozart. Les mêmes disaient qu'ils préféreraient le grand film de Joseph Losey *Don Giovanni* qui est la version filmée du célèbre opéra du même Wolfgang Amadeus Mozart. Peter Shaffer n'a jamais prétendu avoir écrit la biographie de Mozart...

En revanche, dans cette « affaire » des sœurs de Freud, je voudrais citer un article excellent et parfaitement documenté d'Alfred Gottwald intitulé « Les sœurs de Sigmund Freud et la mort. Remarques concernant leur destin de déportation et de meurtre de masse », paru dans la Revue française de psychanalyse (cf. bibliographie). Cet article est précis et dépourvu de tout jugement, c'est pourquoi je le cite en dernier pour tenter de clore une polémique bien stérile, car chacun connaît le fossé qui existe entre l'homme Freud

(parfois détestable avec ses disciples) et l'œuvre assez facile à lire mais bien dépassée de nos jours. Après tout, sauf pour certains, ce n'est pas une Bible ! Pour avoir pratiqué longtemps la psychothérapie d'inspiration psychanalytique, j'affirme ici avec force qu'il faut distinguer la psychanalyse du freudisme !

Il me semble qu'il faut essayer de demeurer impartial et de relater des faits incontestables et incontestés. Le cas Freud ne se limite pas à la tragédie de ses sœurs dans laquelle sa responsabilité n'est pas du tout prouvée, et plusieurs épisodes de sa vie ont laissé des traces douloureuses, comme je le relate dans mon livre consacré à Otto Gross et Wilhelm Reich d'une part et aux savants fous*.

Freud est responsable de l'aggravation de la maladie d'Otto Gross en acceptant le diktat du père, Hanns Gross — criminologue contemporain de Locard et Lacassagne — et en rédigeant le certificat destiné à interner Otto. Ce dernier n'était pas ce que l'on a dit de lui, mais il présentait — en référence à nos critères contemporains — un état limite et non une schizophrénie ou une héboïdophrénie bien qu'on l'eût accusé d'être exclusivement toxicomane, pervers, libertin et psychopathe. Mais la notion même de border line n'était pas encore décrite à l'époque de Freud, Jung et Gross... La descente aux enfers et la mort prématurée d'Otto Gross sont une conséquence directe de sa mise à l'écart par les caciques du mouvement psychanalytique et son patriarche au premier chef.

J'évoquerai succinctement la malheureuse affaire Emma Eckstein que Freud et son ami Fliess traitèrent (maltraitèrent) par une ablation et une cautérisation du cornet moyen nasal gauche pour des pertes vaginales (sic), en oubliant une mèche de 50 cm in situ... entraînant hémorragie et infection !

N'oublions pas l'excommunication de Wilhelm Reich par Freud se servant de sa fille Anna et du bêtard Ernest Jones...

Il était plus que risqué de contredire le patriarche, certains l'ont payé de leur santé mentale et/ou de leur vie. Tout cela n'autorise personne à faire de Sigismund Schlomo Freud (sa véritable et complète identité amputée par Freud lui-même) un monstre froid et pervers ou une icône

intouchable ! Il faudra bien que ses disciples même tardifs acceptent que Freud n'ait été qu'un homme, avec ses faiblesses, ses failles, ses erreurs et ses trouvailles...

D'autres exemples sont à déplorer.

Camille et Paul Claudel



Je peux affirmer sans détour que Camille Claudel a été sacrifiée pour deux hommes, Auguste Rodin d'une part et son frère Paul dont il ne fallait surtout pas entraver la carrière de diplomate puis celle de l'écrivain. Mais il faut aussi parler du rôle particulièrement pathogène de sa mère. Je ne vais pas évoquer la vie tumultueuse de Camille, d'autres l'ont fait avec talent y compris dans une adaptation cinématographique dans laquelle on retrouve Isabelle Adjani décidément très bonne interprète dans les rôles de malade mentale.

Je me contenterai d'évoquer son parcours psychiatrique terrifiant, un premier internement à l'asile de Ville Evrard — où j'ai fourbi mes armes de jeune psychiatre en formation. L'internement est demandé par la mère de Camille et son frère Paul le 10 octobre 1913. Camille est terrée dans ce qui lui sert de tanière, elle vit sale, hirsute au milieu d'immondices, dans une puanteur sans nom, le tout justifiant pleinement une mesure urgente de protection et de soins. Elle ignore que son père est mort la semaine précédente. Elle

passé une année à Ville Evrard et « on » la transfère à l'asile de Montfavet dans le Vaucluse où elle finira sa vie. Sa mort le 19 octobre 1943 serait due à un « ictus apoplectique », mais beaucoup plus vraisemblablement à une très sévère malnutrition.

Rappelons que durant la Seconde Guerre mondiale, près de 48 000 malades sont morts de faim dans les asiles français, pour des raisons sordides et variées. Ainsi, nous savons qu'à l'asile de Bron devenu l'Hôpital Psychiatrique du Vinatier, les dirigeants non médecins, c'est-à-dire les administrateurs avec l'aval des préfets et autres gérants publics, avaient offert aux nazis (qui ne l'avaient pas demandé) la production de la ferme du Vinatier qui pouvait nourrir au moins en partie la population internée.

Durant toute la période où elle fut internée, Camille reçut quelques rares visites, 12 en tout de son frère Paul Claudel. Sa mère n'est jamais venue la voir et toutes les lettres adressées à sa mère et son frère, courriers certes, exaltés mais désespérés de Camille qui ne reçoivent comme réponse que l'envoi de quelques vêtements et de la nourriture. Elle est inhumée dans la fosse commune, aucun membre de la famille ne s'étant manifesté pour lui donner une sépulture décente.

Ottla et Franz Kafka



Ottlie surnommée Ottla était la sœur préférée et la confidente de Franz Kafka qui avait deux autres sœurs, Gabrielle dite Elli ou Ellie et Valérie dite Vallie. Dans ce cas précis, on ne peut pas prétendre que Ottlie ait souffert de la célébrité de son frère car il ne l'a été que plus tard, essentiellement grâce à son ami Max Brod. Franz et Ottla entretenaient une relation quasi symbiotique. Mais il est vrai que l'histoire n'a retenu que Franz et peu de gens connaissent la fin tragique d'Ottla qui, internée à Theresienstadt,

apprit qu'un convoi d'enfants allait partir pour Auschwitz. Elle savait le sort qui les attendait et se porta volontaire pour les accompagner et disparaître avec eux.

Adèle et Victor Hugo



Victor Hugo a connu des moments très intenses dans sa longue vie marquée par la révolte, les batailles homériques comme ce fut le cas pour sa pièce de théâtre *Hernani*, l'exil dans les îles anglo-normandes, le succès devenu depuis planétaire, des positions sociales d'avant-garde reprises par d'autres et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie de nos contemporains... Mais, outre l'exil, il eut à vivre des drames dont la mort par noyade de sa fille adorée Léopoldine qu'il considérait comme sa muse et un modèle de pureté, à laquelle il consacra un poème merveilleux et terrible *A Villequier*. Il se réfugia dans le monde du spiritisme et des tables tournantes espérant retrouver un quelconque contact avec Léopoldine... Mais il avait une autre fille, Adèle, atteinte d'une forme particulière de folie, un délire paranoïaque érotomane qui la conduisit à l'errance, l'enfermement, l'incompréhension, la mort. Elle fut d'abord internée par son père à l'asile de Saint Mandé puis à Suresnes après la mort de Victor. Elle y mourût en pleine Première Guerre mondiale.

Présentation du livre d'Henri Gourdin : « Victor Hugo avait deux filles : Léopoldine, morte noyée

à dix-neuf ans, et Adèle. La première est immortalisée par *Les Contemplations*, la seconde par les éloges des romantiques et le visage d'Isabelle Adjani dans *Adèle H.* Près d'un siècle après sa mort, l'"autre fille" de Victor Hugo n'avait encore à ce jour aucune biographie. Adèle Hugo était belle, talentueuse, féministe, l'une des toutes premières. D'elle, Balzac a dit : "Elle n'a que quatorze ans, mais elle sera!". Et pourtant, exilée avec son géant de père sur les îles anglo-normandes, entièrement vouée, comme sa mère et ses frères, à la dévotion de l'écrivain, elle y fane sa jeunesse, ses ambitions artistiques et ses rêves amoureux. Jusqu'au jour où, ouvrant la porte de sa cage, elle s'enfuit à l'autre bout du monde sur les traces d'un militaire, le bel Albert Pinson. A son retour de La Barbade en 1872, la malheureuse Adèle est enfermée dans une maison de repos, "maison de folles" disent les journaux. Adèle était-elle démente ? Méritait-elle les quarante-trois années de réclusion auxquelles son père l'a condamnée ? Cette biographie tente d'élucider les nombreux mystères qui planent sur cette existence, à partir d'une lecture attentive du journal d'Adèle (six mille pages, connues). En établissant la responsabilité du père, elle a aussi pour mérite de révéler sous un jour inconnu la figure du grand homme. L'ouvrage est préfacé par Adèle Hugo, l'arrière-petite-nièce d'Adèle Hugo, fille du peintre Jean Hugo, l'ami de Cocteau, de Radiguet, de Louise de Vilmorin... L'auteur, Henri Gourdin, est spécialiste des premières biographies et de la période romantique ».

Gabrielle Blanchard écrit en juillet 2010 sur le site Internet <http://suite101.fr/article/le-malheureux-destin-dadele-hugo-a-13689> : « Le malheureux destin d'Adèle Hugo ».

« Qui était Adèle Hugo? La fille d'un illustre écrivain? Une musicienne talentueuse? Une amoureuse éconduite? Une folle à lier?

Elle portait le prénom de sa mère, mais chez les Hugo, on l'appelait plutôt «Dédé». Cinquième enfant d'une famille entièrement dévouée au patriarche – poète et romancier –, Adèle connut comme sa sœur Léopoldine – morte noyée à l'âge de dix-neuf ans –, un destin tragique. L'histoire retient davantage les célèbres vers du recueil *Les Contemplations* dans lesquels Victor Hugo rend hommage à Léopoldine – l'enfant trop tôt disparu

– tandis que l’autre –Adèle – glissait lentement vers le précipice de la folie.

[...] Elle naît en 1830, le 24 août, peu de temps après la période des Trois Glorieuses qui voit la chute de Charles X et l’avènement de Louis-Philippe. Elle est la deuxième fille et la cinquième enfant de la tribu hugolienne. Il y a dans l’ordre: Léopold (mort en bas-âge), Léopoldine, Charles, François-Victor et enfin Adèle, une jeune fille d’une grande beauté aux talents de pianiste incontestables. Victor Hugo est encore un jeune écrivain. Il a déjà publié Odes et Ballades, Hernani, Cromwell. [...] En 1871, l’exil de Victor Hugo se termine. Il rentre à Paris, fait rapatrier sa fille, et il l’interné, l’année suivante à l’hôpital Saint-Mandé. Adèle passe le restant de ses jours – soit plus d’une quarantaine d’années! – enfermée. A la mort de Victor Hugo, elle est admise à Suresnes. Elle y meurt en 1915, mais la Première Guerre Mondiale occulte la disparition de la dernière des enfants Hugo. Triste destinée que celle de cette belle jeune fille si douée pour la musique et l’écriture [...].

Carl Gustav Jung et les femmes

Il épousa Emma Rauschenbach, héritière d’une riche famille d’industriels de Suisse alémanique, mais imposa à celle-ci la présence d’une ancienne patiente Toni Wolff, considérée par Jung « comme sa seconde femme », qui s’échina vainement à faire divorcer Jung. Notons aussi sa liaison tumultueuse avec une autre de ses patientes, Sabina Spilrein. Le même Jung prêchait des valeurs de rigueur fortement teintées d’un moralisme protestant. Emma s’accommoda tant bien que mal de cette situation délicate et parfois insupportable, comme le souligne une des biographies de Jung, Deirdre Bair.



Jung n’en était pas à un paradoxe près.

« À la mort d’Emma, (peut-on lire sur le site http://fr.wikipedia.org/wiki/Emma_Jung), Carl Jung grava sur une pierre : « Elle était la fondation de ma maison. » On dit aussi qu’il s’écria en la pleurant : « C’était une reine! C’était une reine! » (Sie war eine Königin! Sie war eine Königin!). L’épithète laissée par Jung sur la tombe d’Emma est la suivante : "Ô vase, signe de dévotion et d’obéissance." »

Eduard et Albert Einstein

Au hasard de ma navigation sur le web, j’ai trouvé ceci sur le site Internet *Le Cas Eduard Einstein* d’Eric (?) Seksik (Flammarion) [Notons toutefois une erreur de prénom sur le site Internet car l’auteur se prénomme Laurent et non Eric Seksik !]

Après Stefan Zweig dont il avait magistralement raconté les derniers jours, c’est vers Einstein qu’Eric Seksik a ici porté son attention. Mais, bien davantage qu’au père, omniprésent de facto, c’est à son fils Eduard, oublié de l’histoire, qu’il nous intéresse. En effet, le génial mathématicien avait deux fils, l’aîné Hans-Albert qui fit Princeton et devint professeur, et l’autre, Eduard qui passa l’essentiel de sa vie au Burghölzli, asile d’aliénés de Zurich [...].

Et tant d'autres ...

Comme le couple Richard Wagner-Cosima Von Bülow — fille de Franz Liszt et de Marie d'Agoult, divorcée de Hans Von Bülow, chef d'orchestre admirateur de Wagner, seconde épouse de ce dernier, inspiratrice et continuatrice du festival de Bayreuth, restée volontairement plus ou moins dans l'ombre de son mari plus âgé qu'elle de 24 années —, comme Alma et Gustav Mahler... Mais je m'arrête là, car il ne s'agit pas d'un catalogue, mais seulement de quelques exemples dont certains extrêmes destinés à attirer l'attention du lecteur et à susciter sa réflexion.

Docteur H. Alain Amar
(Lyon, novembre 2013)

Bibliographie

Amar Hanania Alain, Les savants fous, au-delà de l'Allemagne nazie, Paris, l'Harmattan, 2007.

Amar Hanania Alain, Otto Gross et Wilhelm Reich, Essai contre la castration de la pensée, Paris L'Harmattan, 2008.

Amar Paul, Freud à l'Elysée ou les présidentiables sur le divan, Paris, Le Pré aux Clercs, 1988.

Bianco Romina, Freixa i Baqué Esteve, « Élisabeth Roudinesco ou comment utiliser les médias pour discréditer les opposants à la théorie freudienne » Les cahiers psychologie politique, numéro 11, juillet 2007.

Blanchard Gabrielle, Le malheureux destin d'Adèle Hugo, site Internet <http://suite101.fr/article/le-malheureux-destin-dadele-hugo-a13689>

Boucher Agnès, Comment exister aux côtés d'un génie, Paris, L'Harmattan, 2012.

David François et Herbauts Anne, La Petits sœur de Kafka, Belgique, Esperluète éditions, 2004.

Gottwaldt Alfred,

< Les sœurs de Sigmund Freud et la mort.

Remarques concernant leur destin de déportation et de meurtres de masse,

Internet

www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=RF_P_684_1307

< Première publication sous le titre Sigmund Freuds Schwestern und der tod. Anmerkungen zu ihrem Schicksal in Deportation und Massenmord

Übersicht, in Psyche-Zpsychoanal. 58, (2004), 533-534.

Gourdin Henri, L'autre fille de Victor Hugo, Paris, Ramsay, 2005.

Green André, « Le père omnipotent », Magazine littéraire, 1993, 315, p. 22 : « Roudinesco se dit historienne et psychanalyste. [...] Je crains qu'elle ne soit pas plus psychanalyste qu'historienne. ».

Haddad Gérard, Le jour où Lacan m'a adopté, Grasset, 2002, Livre de Poche, 2007, p. 42 : « Roudinesco s'est autopromue historienne de la psychanalyse, caudillo des recensions médiatiques des ouvrages traitant de la question freudienne. [...] Irascible mégère, dont la psychanalyse ne cesse de pâtir, compte tenu du pouvoir éditorial et médiatique conquis par ce censeur. »

Hilmes Oliver, Cosima Wagner, the Lady of Bayreuth, Yale University Press, édition 2001.

Jaudel Nathalie, Roudinesco, Plagiaire de Soi-même, suivi de Lacan, Maurras et les Juifs., Navarin édition, 2011, Paris.

Novarino Albine, Victor Hugo-Juliette Drouet-Dans l'ombre du génie, Paris, Belfond, 2001.

Shaffer Peter, Amadeus, 1979, traduit en français et publié aux éditions L'Avant-scène en 2005.

Seksik Laurent, Le Cas Eduard Einstein, Paris, Flammarion, 2013.

Smilevski Goce, La liste de Freud, Paris, Belfond, 2013.

Xenakis Françoise, Zut, on a encore oublié Madame Freud, Paris, Jean-Claude Lattès, 1985.

<http://www.parismatch.com/Culture/Livres/GOC-E-SMILEVSKI-FREUD-CE-FAUX-FRERE-532226>

<http://blogs.mediapart.fr/blog/michelrotfus/071013/goce-smilevski-la-liste-de-freud-poetiser-auschwitz-dit-il>

<http://www.lesobsedestextuels.com/index.php?post/2013/10/27/Nous-avons-aim%C3%A9-ces-derniers-temps...3>

Sexe et genre. De quoi parle-t-on?

Pourquoi une campagne dénonçant une supposée «théorie du genre» s'est-elle développée via sms et Internet à l'instigation de réseaux liés pour les uns à des groupes d'extrême-droite, pour les autres à des courants religieux, chrétiens ou musulmans? Quels sont les enjeux de la différenciation entre sexe et genre?

L'expression polémique «théorie du genre» n'a jamais été utilisée par les sociologues ou les chercheurs d'autres disciplines pour la bonne et simple raison qu'il n'existe pas une telle théorie unifiée. Le genre est d'abord une catégorie ou un concept qui permet de penser la mise en forme sociale d'un donné naturel, le sexe biologique. C'est aussi un champ d'études, l'ensemble des études portant sur les rapports entre les hommes et les femmes, qui a été caricaturé par ceux qui ont lancé les rumeurs récentes et qui œuvrent à la disqualification de telles recherches. Ce n'est ni une doctrine ni une idéologie, c'est un champ de travail qui interroge les représentations sociales liées aux différences de sexe.

Cette campagne de dénonciation s'en prend avant tout à l'égalité, plus particulièrement à l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi aux droits des minorités sexuelles [2]. L'objectif de ses promoteurs est de délégitimer des connaissances scientifiques, notamment celles produites par les sciences sociales, voire de remettre en cause les finalités de l'école, lieu par excellence, dans l'idéal, où les enseignants promeuvent l'égalité et le respect mutuel, où les enfants apprennent à respecter les différences (culturelle, sexuelle, religieuse) et à réfléchir sur les stéréotypes associés aux sexes biologiques.

L'expression polémique a été forgée par le Vatican il y a 10 ans et elle est relayée par les évêchés de France et de Navarre. Le cardinal Ratzinger, le futur pape Benoît XVI, alors à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi [3], a adressé en août 2004 une Lettre aux 4000 évêques de la planète dans laquelle il critique vivement les approches distinguant sexe et genre [4]. Son épître s'attaque plus particulièrement aux féministes

ayant «des visées égalitaires» à qui elle reproche «l'occultation de la différence ou de la dualité des sexes». «Une telle anthropologie qui entend favoriser des visées égalitaires pour la femme en la libérant de tout déterminisme biologique, a inspiré en réalité des idéologies qui promeuvent la mise en cause de la famille, de sa nature biparentale, c'est-à-dire composée d'un père et d'une mère, ainsi que la mise sur le même plan de l'homosexualité et de l'hétérosexualité, soit un modèle nouveau de sexualité polymorphe» [5], écrit notamment le cardinal Ratzinger dans son message.

Plus largement, ce sont toutes les formes d'émancipation, individuelle et collective, en premier lieu celle des femmes, qui sont attaquées par cette campagne rétrograde. Au regard de la loi, en France comme dans nombre d'autres pays, les femmes sont à présent censées être les égales des hommes ce qui était loin d'être le cas pendant très longtemps. Le droit de vote n'a été obtenu qu'en 1944 [en Suisse, en 1971], quelques décennies après les campagnes menées par les féministes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle alors qualifiées de «suffragettes».

Au cours des années 1970-1976 la seconde vague du mouvement des femmes a rendu possibles des avancées quant au droit des femmes à disposer de leur propre corps : elle a notamment permis de rendre effectif le droit à la contraception voté en France en 1967 et d'arracher la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse votée une première fois en 1975, sous conditions et à titre provisoire pour cinq ans, définitivement fin 1979. Mais des remises en cause sont toujours à craindre, y contribuent notamment le harcèlement permanent mis en œuvre par les anti-IVG en France comme partout dans le monde ou les attaques contre le droit à l'avortement qui ont abouti à des reculs importants dans plusieurs pays, y compris récemment en Espagne.

Le mouvement des femmes a de même contribué à la modification des régimes matrimoniaux et parentaux. La scolarisation massive des filles, le développement de l'activité professionnelle des femmes et la maîtrise de la fécondité ont participé

structurellement à la transformation des rapports entre les femmes et les hommes au cours des dernières décennies. Cependant, des inégalités persistent dans de très nombreux domaines, dans la sphère privée comme dans l'espace public ou l'activité professionnelle [6].

Parallèlement à ces avancées, les chercheuses féministes ont contribué au développement des connaissances critiques portant sur les rapports entre les femmes et les hommes. Il faut insister sur la diversité, la richesse, mais aussi certaines limites des analyses produites dans les sciences sociales. Pour l'essentiel c'est le mouvement des femmes des années 1969/1976 qui a été à l'origine de ces recherches. Bien sûr des réflexions et analyses plus anciennes ont aussi alimenté cette pensée critique féministe, par exemple le livre de Simone de Beauvoir *Le deuxième sexe* paru au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ou celui, plus ancien encore, de Friedrich Engels [7] qui avait montré que l'asservissement des femmes n'est pas une donnée «naturelle», mais bien le produit de rapports historiques et sociaux.

Le corpus des catégories de pensée qui s'est constitué au cours des années 1970-1990 est très riche. Dans une première phase furent dégagés, entre autres, les concepts de patriarcat, de mode de production domestique et de division sexuelle du travail, sans compter ceux de sexe social, sexage, classe de sexe. Par la suite, les concepts de genre et de rapports sociaux de sexe ont marqué le paysage. Mais cette sociologie critique n'a pas bénéficié des feux médiatiques en comparaison avec le féminisme essentialiste qui avait largement été relayé dans la presse magazine et encensé par le Vatican. La diversité des catégories tient au caractère multidimensionnel de l'oppression qui renvoie à la fois à l'exploitation, à la domination, à la discrimination et à la stigmatisation des femmes.

Les chercheuses féministes sont parties de l'idée que les hommes et les femmes sont des catégories qui procèdent d'une mise en forme sociale d'un donné naturel, ce qui explique largement les variations rencontrées dans le temps et dans

l'espace. Les travaux antérieurs privilégiaient des approches en termes de «condition féminine», expression renvoyant à un état prédéterminé, ou de «rôles de sexe» attendus ou prescrits, notamment en ce qui concerne les «rôles conjugaux» [8]. La sociologie de la famille était fortement imprégnée de conceptions normatives : la famille nucléaire standard reposait sur la complémentarité d'un rôle instrumental dévolu en son sein à l'homme et d'un rôle expressif revenant à la femme. Le premier était censé assurer le lien avec la société globale et à pourvoir par son activité professionnelle à l'entretien des membres de la famille. La seconde était chargée d'assurer par son travail domestique et sa présence permanente le fonctionnement quotidien de la famille et la socialisation des enfants. Les a priori naturalistes sur lesquels repose cette vision seront identifiés de même que les rapports de pouvoir qui sous-tendent cette soi-disant «complémentarité des rôles».

En France, le concept de rapports sociaux de sexe a été élaboré en connexion forte avec celui de division sexuelle du travail. Celle-ci renvoie d'abord au constat de l'assignation des hommes et des femmes à des tâches différentes, tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère domestique. Le concept de rapports sociaux de sexe vise à articuler rapports de sexe et rapports de classe et à souligner la dimension antagonique des rapports entre la classe des hommes et celle des femmes, sans oublier la centralité du travail. Celui-ci est le levier de la domination qui s'exerce sur elles dans le cadre des rapports sociaux de sexe, mais aussi, et en même temps, celui de leur émancipation [9].

Hommes-Femmes, quelle égalité ?, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.

[7] L'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat [1884], Le temps des cerises, 2012, avec une introduction critique de Christophe Darmangeat.

[8] En Suisse, *Le Matin Dimanche* du 9 février 2014 donnait la parole à une libérale-conservatrice, protestante, bien connue, Suzette Sandoz, qui résumait au premier degré la complémentarité dite naturelle et vitale de l'homme et de la femme: «Pour des raisons liées à la nature, l'homme est certainement plus belliqueux que la femme. Tandis que la femme, de par son instinct maternel, a une capacité d'adaptation, elle recherche la survie. C'est le mariage de ces deux forces qui fait progresser la vie.» (Réd. A l'Encontre)

[9] C'est cette question que nous avons traitée dans un précédent livre que nous avons publié avec Philippe Cardon et Danielle Kergoat : *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe* (La Dispute, 2009).

Nous remercions vivement Roland Pfefferkorn de nous avoir autorisés à publier ce texte paru en ligne (voir link ci-dessous).

<http://alencontre.org/europe/france/sexe-et-genre-de-quoi-parle-t-on.html>

France, où est ta justice ?

Avertissement au lecteur

J'ai choisi délibérément dans les lignes qui vont suivre d'évoquer essentiellement des faits et réflexions concernant la justice civile, n'ayant eu à m'occuper, pour ma part au cours de ma vie professionnelle, que d'affaires relevant de la juridiction civile. Je laisse donc aux spécialistes du pénal le soin de compléter le présent travail.

Introduction

En 1983 déjà, lors du fameux congrès mondial de psychiatrie à Vienne (Autriche) qui vit l'URSS condamnée pour son utilisation de la psychiatrie à des fins répressives et « gardée à vue » par la communauté psychiatrique internationale, je me souviens — pour y avoir assisté — d'une importante communication de médecine légale situant le débat relatif à la place de chacun, celle du juge et celle du psychiatre dans l'expertise psychiatrique. Une certaine confusion régnait alors, le juge voulant « jouer au psychiatre » et le « psychiatre au juge ». Ce mélange des genres fut déplorable, mais les décennies suivantes allaient être porteuses de lendemains bien plus préoccupants.

L'objet du présent travail est de proposer une redéfinition du rôle de chacun, par rapport aux lois en vigueur dans notre République française, mais aussi par rapports aux pratiques, aux dérives et aux préjudices subis par les personnes.

La place du droit dans nos sociétés

Aucune société qui veut perdurer ne peut le prétendre sans une organisation de ses diverses composantes et des relations entre citoyens d'une part et entre ceux-ci et ceux qui sont chargés de les représenter d'autre part. Le droit est donc non seulement nécessaire mais aussi indispensable, sauf si l'on vit dans une monarchie absolue prétendue de droit divin ou sous une dictature où le droit de chacun est aboli ou du moins fortement « malmené ». Toutes les sociétés ont besoin de hiérarchiser leurs actions, leurs priorités. A cet effet, des outils appelés « institutions » sont créés pour relayer le pouvoir central et en faire appliquer les décisions.

Mon ami Guy Vernay, co-auteur avec moi d'un ouvrage, écrit : « [...] Le droit est un phénomène de toute société organisée : 'ubi societas, ibi jus' (où il y a une société, il y a du droit) disaient les Romains. Il y a toujours eu du droit dans toutes les sociétés, même celles dans lesquelles les Etats, sous la forme que nous connaissons, n'étaient pas encore présents comme au Moyen Age. Globalement le droit repose sur trois éléments fondateurs

- Des règles essentielles (comme les Tables de la Loi de Moïse)
 - Des modèles comportementaux (bon père de famille)
 - Des coutumes [...]
- [...] Le droit se différencie de l'équité et de la justice. Il a été conçu pour permettre aux hommes de vivre en société en faisant régner l'ordre. [...].
- [...] Globalement, les critères du droit sont :
- L'autorité [...] qui prend les décisions et élimine les conflits [...]
 - La structure [...] l'autorité habilitée veut que cette décision soit appliquée dans tous les cas similaires ou identiques dans l'avenir.
 - Les relations sociales [...]
 - La sanction [...] »

Les lois

Expression de la volonté du corps social — relayée par ses représentants —, « le législateur » propose des lois qui seront votées et promulguées par le pouvoir exécutif. Nous disposons, en France, d'un arsenal considérable car d'une part de trop nombreuses dispositions législatives sont ajoutées aux précédentes sans abroger celles-ci ; d'autre part, il existe tant de textes règlementaires qu'une partie non négligeable n'est pas appliquée. Les réformes du code civil, du code pénal et des codes de procédures civile et pénale n'ont pas allégé l'outil...

Les Lois sont des outils votés par la représentation nationale, confiées aux acteurs de la justice pour les appliquer à partir de décrets et de circulaires qui en précisent les modalités. C'est dire qu'entre l'esprit de la loi, la lettre et l'exécution des prescriptions, de nombreuses interprétations variant selon les acteurs peuvent fortement compliquer et même dévoyer le « jeu judiciaire ». Plus les rouages sont nombreux dans la « machine judiciaire », plus il y a lieu de craindre des dysfonctionnements...

L'histoire récente nous rappelle que lors de circonstances exceptionnelles dans l'horreur, l'Etat français de Vichy a fait voter par un parlement soumis la rétroactivité de certains lois scélérates et la création de tribunaux d'exceptions, « les Sections Spéciales » qui ont envoyé à la

mort des résistants, des francs-maçons, des Juifs, des innocents emmenés lors de rafles, bref les « indésirables » livrés par la justice de Vichy au bourreau nazi dans des parodies de procès. Il n'a pas été si difficile que l'on pourrait le croire de dénicher des magistrats complices de ce déni de justice et de la mort d'innocents. Je recommande vivement au lecteur, s'il ne l'a pas déjà fait de visionner le fameux film de Costa-Gavras « Sections spéciales », sorti dans les salles en 1975, à partir d'un scénario de Costa-Gavras et Jorge Semprun.

Se pose avec acuité, et encore de nos jours, l'épineuse question des relations pouvoir exécutif et pouvoir législatif, des relations droit et pouvoir...

Les différents « acteurs » de la justice

Les juges

Ils sont nommés après une solide formation et un concours très sélectif.

Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir selon l'Ecole Nationale de la Magistrature :

Site Internet http://www.enm-justice.fr/_uses/lib/5762/Prog_pedago_2013.pdf

« Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable

- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
- - Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international
- - Capacité à travailler en équipe
- - Capacité à organiser, gérer et innover

Les huit pôles de formation

- Humanités judiciaires
- Processus de décision et de formalisation de la justice civile
- Processus de décision et de formalisation de la justice pénale
- Communication judiciaire
- Administration de la justice
- Dimension internationale de la justice
- Environnement judiciaire
- Vie économique »

En dehors des spectaculaires affaires Calas, du Courrier de Lyon, du capitaine Alfred Dreyfus le nombre d'erreurs judiciaires ayant frappé des personnes moins connues est considérable historiquement dans notre pays. « A l'heure actuelle, condamnés 150 chaque année saisissent la Cour de révision en vue d'obtenir l'invalidation de leur jugement.

Cependant selon le site Internet http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_erreurs_judiciaires_en_France, « depuis 1954, seules 8 décisions ont été ordonnées ».

Serait-ce à dire que la justice n'existe pas dans notre pays ? La réponse est non car il existe comme il a toujours existé des magistrats sérieux, compétents et honnêtes qui ont fait leur métier consciencieusement, comme dans toutes les professions. Mais comme écrivait Georges Simenon qui s'y connaissait en criminologie et en psychologie, « Pardonnez-leur, ce ne sont que des hommes (au sens d'êtres humains) ».

« Aucune puissance ni le roi, ni le garde des sceaux, ni le Premier ministre ne peuvent empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction. Rien ne l'arrête, rien ne lui commande.

C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi... La société déjà bien ébranlée par l'inintelligence et par la faiblesse du jury serait menacée de ruine si on brisait cette

colonne qui soutient notre droit criminel [...] » Honoré de Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, 1847.

Je ne partage pas du tout cette opinion de Balzac et préfère me référer en la matière à un spécialiste avisé et avéré, l'ancien Garde des Sceaux, Robert Badinter qui avait proposé, pour éviter des dérives préjudiciables pour tous un collège de trois juges en chambre d'instruction en lieu et place d'un seul juge d'instruction, par essence faillible et capable d'abus de pouvoir ou de négligence (cf l'affaire d'Outreau) ou d'incompétence...

Robert Badinter écrivait dans *Le Monde* du 21 mars 2009 : « Lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation, en janvier, l'oukase présidentiel est tombé. C'en est fini du juge d'instruction, ce vétéran de l'époque napoléonienne. Le temps est venu du juge de l'instruction, ce magistrat du XXI^e siècle "qui contrôlera le déroulement des enquêtes mais ne les dirigera plus" [...]. [...] Pour pallier aux défauts révélés par des affaires retentissantes, nées de la solitude du juge d'instruction, j'avais présenté en 1985, au Parlement, une loi qui prévoyait que dorénavant les juges d'instruction œuvreraient en commun, au sein de chambres d'instruction réunissant trois juges. La loi fut votée sans aucune opposition. Elle ne fut jamais mise en application, le gouvernement suivant ayant affecté à d'autres fonctions les crédits nécessaires. Vingt ans plus tard, après le désastre de l'affaire d'Outreau, une commission parlementaire proposa de nouveau que l'on instaure la collégialité de l'instruction. La loi de 2007 consacra ce principe. Elle devait entrer en vigueur en 2010. Le choix présidentiel la voua au cimetière sous la lune des projets enterrés [...]. La réforme annoncée par le président de la République reprend la voie ouverte en 1987. Mais le préalable posé demeure. L'indépendance est au cœur de la fonction du magistrat [...] »

Les experts psychiatres

J'écrivais dans un article récent* relatif aux tutelles, curatelles et sauvegardes de justice :

« Contrairement au médecin expert près la Cour d'Appel qui prête serment et intervient en matière

pénale, le médecin spécialiste figure sur une liste établie par les différents procureurs ; il ne prête pas serment et n'intervient qu'au civil. Avant 2007, soit la personne à protéger ou son entourage choisissaient le médecin soit le juge le désignait en lui donnant mission d'examiner la personne et de rédiger un rapport essentiel pour la mesure à prendre par le juge. Cette mesure a longtemps prévalu. Lors d'une rencontre médecins spécialistes-juges des tutelles il y a plus de 20 ans, j'avais personnellement posé la question de savoir sur quels critères était fait le choix du praticien par les juges, aucune réponse ne m'a été fournie. La loi de 2007 laisse ce choix aux personnes et à leur famille.

Le médecin spécialiste intervient comme « expert certificateur » et non comme un thérapeute qui aurait à assurer un suivi. Il ne s'agit pas d'un acte de soins, mais de certifier avec une argumentation adéquate que la personne à protéger a réellement besoin de l'être, de quelle manière et de préciser si l'audition de la personne est possible, souhaitable ou à éviter voire contre-indiquée. Le certificat ne pourra être communiqué qu'au juge des tutelles auprès duquel sera déposée une requête, selon les dispositions de la loi de 2007 ».

Les dérives de chacun des acteurs

Depuis les années 70 environ et de plus en plus par la suite, nous avons assisté, parfois médusés, à une vulgarisation orchestrée par les media (sans « s », du latin un medium, des media), mais aussi par des psychologues et des psychanalystes des termes psychiatriques et surtout psychanalytiques tels que faire son deuil, traumatisme psychique, libido, travail de deuil, la relation à la mère (au lieu de la relation avec), carences affectives, psychopathie, démence, paradigme, le roman familial... Cette fâcheuse tendance a donné au public et aux juges la possibilité d'utiliser ces vocables sans en avoir pour autant véritablement saisi le sens originel. Dans le même temps bon nombre d'experts psychiatres ou psychologues se sont servis et se servent du jargon juridique. Chacune des parties, juges et psychiatres cherchent ainsi à s'approprier un discours et « faire partie de la famille »... Les conséquences sont déplorables car il existe alors une totale

confusion des rôles. Il est temps que chacun des acteurs reprenne sa place.

Me revient en mémoire une situation particulière d'un patient atteint de PMD (psychose maniaco-dépressive stupidement nommée aujourd'hui 'troubles bipolaires'), âgé de 86 ans pour lequel un juge a trouvé bon de prononcer une prolongation de tutelle pour quinze années, une véritable réclusion criminelle ou la durée d'un emprunt bancaire... Les juges seraient-ils tellement débordés qu'ils ne revoient pas les personnes tous les cinq ans comme le prescrit la loi de 2007, avec, il est vrai, une possibilité d'aller au-delà de cette durée si aucune perspective de changement ne semble retenue... Un patient paralysé ne risque pas de s'améliorer mais dans les cas psychiatriques, les pronostics sont souvent révisables et il me semble que les juges seraient bien plus avisés de se situer et demeurer dans le strict cadre règlementaire des cinq années, ne serait-ce que pour la dignité des personnes et un respect minimum de l'éthique de la profession. Il n'existe heureusement aucune disposition qui prévoirait une tutelle perpétuelle.

J'avais dans mon jeune temps à l'hôpital Sainte Anne à Paris reçu un patient muni d'une lettre d'un chef de clinique d'un des CHU parisiens. Dans ce courrier, mon confrère notait en substance : « Cher confrère, merci de recevoir Monsieur X qui présente un état délirique (sic) et qui relève d'un placement définitif en service psychiatrique ». J'avais répondu au médecin « Cher confrère, j'ai bien reçu votre patient qui présente bien un épisode délirant nécessitant des soins en service psychiatrique, mais sachez que la loi du 30 juin 1838 prévoit uniquement le service libre, le PV ou placement volontaire et le PO ou placement d'office. En revanche, ni le PD ou placement définitif ni le PP ou placement perpétuel n'ont encore fait l'objet de textes de loi... »

Dans son excellent article, Paul Bensussan analyse parfaitement la complexité des relations expert psychiatre – juge du fait de la considérable subjectivité qui règne dans le domaine de la santé mentale et relève une perle dont le lecteur appréciera la teneur :

« [...] Cette perle, issue de notre collection particulière, illustrera le propos. Elle est extraite d'un rapport d'expertise psychiatrique faite par un collègue lacanien. Chargé par un juge de donner un avis sur la personnalité d'un père accusé d'inceste, il relève certains éléments qu'il estime accablants pour le mis en cause :

« Notons que Monsieur X a prénommé son fils Jason, ce qui n'est pas sans évoquer « J'ai un fils », si l'on sépare la première syllabe, « jai » de la seconde, « son », c'est-à-dire fils en anglais... »

Plus loin :

« Nous remarquons que le sujet arbore un tatouage sur son épaule gauche : le dessin représente trois fleurs : il nous explique qu'il s'agit d'une rose, d'une marguerite et d'une éphémère. Un ' effet-mère ? ' »

Nous dirions en ce qui nous concerne que les rapports d'expertise gagneraient à être expurgés d'interprétations aussi délirantes, qui peuvent tout juste divertir l'analyste et son patient dans l'intimité du divan. Et que les ténèbres qui entourent souvent l'acte criminel ne risquent guère d'être percées par l'éclairage de tels ' expères ' [...] »

Conclusion

Le seul véritable remède est une communication réelle, rapide, authentique, honnête, loyale et sans considération de relations de vassalité-souveraineté entre le juge et l'expert psychiatre, qu'il s'agisse d'affaires civiles ou pénales. Chacun, en retrouvant sa véritable place, donnera tout son poids et sa grandeur à la justice.

Docteur H. Alain AMAR (Lyon)

Bibliographie

- AMAR Alain : Rapport interne MGEN sur le VIIe Congrès Mondial de Psychiatrie de Vienne (Autriche), en juillet 1983.
- AMAR Alain : La Psychiatrie soviétique en garde à vue, paru dans le Panorama du Médecin n° 3047 du 26 octobre 1989.
- AMAR H. Alain, VERNAY Guy : Le statut personnel des Juifs au Maroc : droit et Pouvoir, Paris, L'Harmattan, 2009.

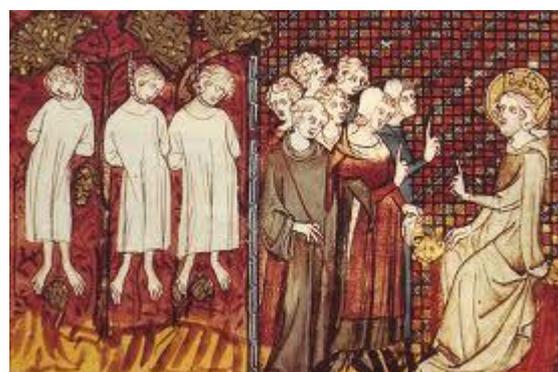
- AMAR H. Alain : Le pouvoir et le parapluie, juges, associations tutélaires et familles, site Internet de la revue « Santé Mentale », rubrique « Reçus à la rédaction 03 mai 2013. <http://www.santementale.fr/exclusivites/recus-a-la-redaction/le-pouvoir-et-le-parapluie-juges-associations-tutelaires-et-familles.html> et in Il Volantino Europeo, n°41, juillet 2013.

- BADINTER Robert : La mort programmée du juge d'instruction, Le Monde, 21 mars 2009.

- BALZAC Honoré (de) : Splendeurs et misères des courtisanes, 1847.

- BENSUSSAN Paul : Expertises familiales. Quand l'expert s'assoit dans le fauteuil du juge. <http://paulbensussan.fr/index.php/publications/56.html>

- NADEAU Alain-Robert : Juges, tyrannie et abus de pouvoir, <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol34/no14/justiceetsociete.html>



La justice du roi Louis IX (dit Saint Louis), dans les livres scolaires et selon une représentation d'époque.

L'avenir de la psychiatrie et la mission Robiliard

Depuis plusieurs années voire quelques décennies, les rapports destinés à améliorer la psychiatrie en France ont connu bien des promesses, des déceptions et des recommandations dont aucune n'a réellement été totalement suivie d'effet. La psychiatrie, et non la santé mentale, j'insiste sur la différence, est sinistrée et en temps de vaches maigres, les malades mentaux sont encore plus laissés sur le carreau.

En 1990, un douteux changement sémantique se produit et on ne parle quasiment plus que de « santé mentale » — qui demeure encore pour moi et bien d'autres praticiens de ma génération une nébuleuse bien pratique pour les gouvernants — aux dépens de la « psychiatrie » plus ou moins reléguée au rayon des accessoires obsolètes...

Je n'exagère pas, mais donne le sentiment général de ceux qui se sont battus pour qu'advienne le secteur et une psychiatrie où l'humain était prioritaire ! On ne parle pourtant jamais de « Centres de santé physique » « Centres de santé cardiologique », « Centre de santé ophtalmologique » en dépit de l'hyperspécialisation actuelle, tandis que fleurissent les « Centres de santé mentale »... Le terme psychiatrie fait encore peur, mais il y a sans doute bien pire, la peur de certains soignants de se voir cantonnés dans des rôles secondaires par rapport aux docteurs en médecine spécialisés en psychiatrie.

Une lutte connue et ancienne s'est engagée entre psychiatres et psychologues, entre ceux-ci et infirmiers, oubliant au passage que c'est de personnes malades, d'humains dont il est question et que celles-ci n'ont pas à pâtir de ridicules et fratricides querelles intestines. Le terme « santé mentale » est un fourre-tout mêlant des questions de médecine, de psychiatrie, de société, de travail, d'isolement de personnes âgées, de réadaptation... Les pouvoirs publics ont recherché... et obtenu la caution de confrères pour mener à bien le cantonnement de la psychiatrie. Nous l'avons vécu de près avec le calamiteux PMSI et la non moins désastreuse T2A !

En 1992, le rapport MASSE qui stigmatise les disparités d'une région à une autre voire d'un département à un autre, préconise le rattachement ou le recentrement des problèmes psychiatriques sur l'hôpital général. Je renvoie le lecteur au contenu de ce rapport et à ses conséquences.

Au cours de la même année, la formation des infirmiers est modifiée et le diplôme spécifique d'infirmier psychiatrique disparaît au profit d'un tronc commun de formation et d'un diplôme unique d'infirmier.

En 2001, paraît un nouveau document, le Rapport Piel et Roelandt qui avalise la notion de « santé mentale » et enterre celle de « psychiatrie ». Ce rapport est fort mal reçu par une bonne partie des psychiatres, d'autant que nul n'en ignore les motivations.

En septembre 2003, nous avons eu encore droit à un rapport, sous la plume du collectif Clery Melin, Vivianne Kovess et Jean-Charles Pascal qui fait la promotion de la « santé mentale » lui aussi (pourtant *bis repetita non placent*) et rappelle l'organisation sectorielle, mais avec moins de vigueur que ses promoteurs des années 60 !

Aucun de ces rapports n'a véritablement apporté de solutions, le vrai problème étant celui de la pauvreté de la psychiatrie qui apparaît comme secondaire par rapport aux priorités gouvernementales, SIDA, cancer et aujourd'hui Alzheimer de façon totalement ridicule et abusive pour cette maladie précisément. Les statistiques sont artificiellement gonflées et tout devient « Alzheimer » dès qu'un déficit cognitif est repéré chez une personne âgée à l'aide d'échelles qui ne peuvent à elles seules résumer la question. La maladie d'Alzheimer est bien spécifique et toute sénilité n'égale pas Alzheimer ! Nos gouvernants savent fort bien qu'en diminuant le nombre de médecins, de psychiatres dans notre pays, ils iraient à la catastrophe. Le remède n'est que de la poudre de perlimpinpin consistant en un transfert de compétences psychiatres>psychologues>infirmiers. Mais les études des différents acteurs sont loin d'être les mêmes et les compétences également. En revanche, le coût est bien moindre dès que l'on passe d'une catégorie de soignants à une autre !

Il existe pourtant des remèdes, revenir à la notion de maladie, de psychiatrie, de soins, centrer l'objectif sur la personne malade... mais cela coûte cher nous bassine-t-on... Pour être un grand pays, il faut savoir se doter d'un système de santé dont on sait qu'il coûtera cher, mais qui serait tout à l'honneur de ses dirigeants !

Le 8 janvier 2014, Denys Robiliard, député du Loir et Cher [et qui fut Président de la Section française d'*Amnesty International* de 1998 à 2002, NDLR] a remis à Marisol Touraine, ministre de la Santé un rapport issu de sa mission au cours de laquelle ont été entendues 118 personnes durant 77 heures d'entretiens et ont été effectués plusieurs déplacements in situ. Le rapport adopté le 18 décembre 2013 par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale comprend 30 propositions que je vais synthétiser et au sujet desquelles je vais donner mon point de vue pour ceux qui me paraissent devoir recueillir mes commentaires (en caractères gras). Le texte complet est consultable sur le site de l'Assemblée Nationale. Il comprend de nombreuses propositions pour les personnes privées de liberté.

« Proposition n° 1 : former les médecins généralistes afin qu'ils puissent détecter les troubles psychiatriques et orienter au mieux les patients en :

- incluant un stage obligatoire en psychiatrie, en secteur hospitalier et en ambulatoire dans la formation initiale ;
- renforçant la formation continue dans le domaine de la psychiatrie »

L'intention pourrait apparaître comme louable, mais face à la pénurie de psychiatres obligatoirement internes sur concours, pénurie programmée, le recours à des généralistes, des psychologues et des infirmiers est moins coûteux et je ne peux y souscrire, car cela équivaldrait à aider les fossoyeurs...

« Proposition n° 2 : développer la collaboration entre généralistes et psychiatres en– encourageant les consultations de psychiatres dans les maisons de santé afin de favoriser la coordination entre le médecin généraliste et le psychiatre ;

- favorisant les échanges entre le médecin généraliste et le psychiatre pour assurer un suivi optimal du patient ;

– encourageant des échanges et collaborations dans le cadre du secteur. »

Pourquoi pas, mais les généralistes sont-ils réellement demandeurs ? Quand on connaît la réticence de nombreux somaticiens face à la « chose psychique », il est permis d'émettre de sérieux doutes sur leur adhésion et leur collaboration avec les psychiatres.

« Proposition n° 3 : améliorer l'accessibilité au centre médico-psychologique (CMP) en :

- fixant dans les schémas régionaux d'organisation des soins élaborés par les agences régionales de santé un objectif de délai maximal pour obtenir un premier rendez-vous. Bonne idée, pourvu que ce soit réalisable et effectif.

– organisant un système de pré-entretien avec le concours d'infirmiers ou de psychologues afin de permettre une évaluation du patient et une orientation vers une prise en charge ultérieure. Perte de temps alors que parfois, il faut en gagner

– augmentant l'amplitude horaire et les jours d'ouverture des centres médico-psychologiques ». Bonne idée sur ce point précis.

« Proposition n° 6 : réaffirmer la légitimité et l'actualité des secteurs en fixant par la loi leurs missions communes. ». Le secteur est déjà défini par les textes, à quoi bon ajouter de la réglementation là où il y en a ? Il conviendrait d'appliquer au moins les dispositions existantes !

« Proposition n° 8 : établir des passerelles entre les secteurs et les établissements médico-sociaux » .Elles existent déjà, il suffit de les développer.

« Proposition n° 25 : réarticuler les compétences professionnelles en :

- reconnaissant un rôle aux psychologues cliniciens en premier recours et en examinant la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie. Pour ma part, je ne suis pas d'accord sur un transfert de compétences et une déqualification de l'acte médical psychiatrique. Chacun à sa place doit répondre à ses engagements liés à sa compétence et à sa formation, ce n'est pas dans le flou des missions que celles-ci seront menées à bien. De plus quid de la responsabilité qui ne se partage pas, celle-ci accablant en premier lieu le médecin qui se verra en premier attaqué, alors même que d'autres auront fait en ses lieu et place un « travail de premier recours ?

– reconnaissant le rôle des infirmiers ;
– affirmant le lien avec les généralistes intervenant dans le service psychiatrique comme hors du service ».

« Proposition n° 26 : proposer une orientation spécifique aux étudiants infirmiers souhaitant travailler principalement dans des établissements de santé mentale en reconnaissant une spécialisation en psychiatrie lors de leur formation à leur diplôme et pour ceux en poste depuis 1993 en recourant à la valorisation des acquis de l'expérience ». Bonne idée.

Développer la recherche. Excellente idée

« Proposition n° 27 : donner à la recherche sur les maladies mentales des moyens financiers à hauteur de leur taux de prévalence ».

« Proposition n° 28 : sensibiliser les internes en psychiatrie à la recherche en :

– incluant un stage d'initiation à la recherche dans le cadre de la formation ;
– renforçant le nombre de postes d'« enseignants hospitalo-universitaires ».

« Proposition n° 29 : encourager la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité de la recherche en mobilisant aussi bien les sciences humaines que les neurosciences, la recherche fondamentale et celle exploitant les données de la clinique ».

« Proposition n° 30 : reconnaître la recherche menée par des praticiens hors du cadre universitaire et définir les modalités de son évaluation. »

Les rapports sont ce qu'ils sont, ils comprennent des recommandations, mais que feront les décideurs ?

Il en va des nouvelles terminologies comme des nouveaux concepts prétendus tels. Ce n'est pas en supprimant le mot psychiatrie pour le remplacer par celui de santé mentale ou en inventant de nouvelles classifications qu'on supprime les maladies ou les malades ! Les classifications changent, les terminologies aussi, mais la clinique aura toujours le dernier mot, car en dépit de certains qui voudraient « tout chambouler », elle demeure !

Pour terminer, je veux citer un extrait d'une communication de mon maître le docteur Georges Daumezon, co-fondateur de la psychothérapie institutionnelle, fondateur du CPOA notamment et

médecin-chef de l'hôpital Henri Rousselle (dans Sainte Anne, Paris) dont j'ai eu la chance d'être l'un des heureux élèves.

« [...] Nous devons dénoncer toute tentative de pouvoir, de n'importe quel pouvoir, de nous « associer » à ses décisions. [...] On ne peut trouver dans l'inconscience des médecins, acceptant ces compromissions, meilleure illustration de l'urgence d'une rigoureuse discipline de pensée. En ces matières, comme dans le raisonnement dirigeant la thérapeutique, l'absence de rigueur est trahison du seul sujet, le malade ».

Docteur H. Alain AMAR(Lyon)

Pour mieux connaître l'auteur du Rapport, consultez son site ou celui d'Amnesty International :



<http://www.denys-robiliard.fr/>
<http://www.amnesty.fr/Qui-sommes-nous/Amnesty-International-France/Histoire-et-portraits/Denys-Robiliard>

Psychiatric care in two specific situations: work conflicts and refugees asking for asylum

Presented at "Magyar Pszichiátriai Társaság - VIII. Nemzeti Kongresszus, Budapest, Január 23.-25. 2014" - Présenté au VIII^e Congrès National de la Société hongroise de psychiatrie à Budapest (23-25 janvier 2014)



Danseuse, Anonyme, 1960
Exposition du Congrès à Tart Kapu Galeria, Bp

Thank you very much to my Colleagues of the MPT for having invited me again to take part to this important meeting, where I already tried to bring French and Italian Colleagues, but the linguistic barrier seems still to look insurmountable.

In the last years, I presented different aspects of French psychiatry and its recent evolutions. I hope it was interesting for you to know about the place of psychiatric care in a European country which has a big historic tradition both for psychiatry and human rights. But as once our former Justice Minister Robert Badinter (who abolished death penalty in France in 1981) should have said, France is not the country of human rights, but the country of the declaration of human rights...

Today, I would like to present you two aspects of my clinical work in an ambulatory in Nice, where I have worked for more than twenty years, and which I'll have to leave very soon. So my presentation is a kind of "Goodbye" to around 200 patients and to a significant part of my professional identity.

The first aspect is about harassment at work, the second about refugees asking for asylum.

Moral harassment at work

I use this expression here to let you understand better what I try to explain, but since moral harassment has become an offence in France (article 222-33-2 of the French penal code, punished with two years of prison and 30 000 euro of fine), we cannot mention this word in our certificates. We have to speak about "psychological or mental suffering *connected* (or *probably connected*) to professional difficulties (or work organization)".

For several years, I received a lot of patients coming from different professional areas, private and public (even from hospitals), where they had to suffer from (maybe intentional) bad management of schedule, permanent reproaches from their chiefs, which could lead to real depressive state.

In France, the doctors may always judge of the necessity of a break for medical reasons, and can prescribe sick leave for several months, even extended sick leaves. Let's describe a typical course of these situations. Generally, the general practitioner is the first person to whom the patient asks help. Symptoms are insomnia, anxiety, sadness, despondency. After several weeks, months, or even after years, the first sick leave is prescribed. We can consider it as a line of seriousness. Often, at this point, the general practitioner asks his patient to go the psychiatrist, to get a specialized advice and to get the further certificates of sick leave. The sick leave prescriptions of psychiatrists should be less controlled by the "*médecin conseil*" ("consultancy doctor") of the "*Sécurité sociale*", the French social insurance, planned by the National Council of the Resistance during the war and founded in October 1945. It is based on Bismarck and on a joint and equal model. I couldn't find a shorter definition of this doctor, so I cite the dictionary: "doctor who decides whether certain forms of medical treatments should be reimbursed by the *Sécurité sociale*". It's really not a detail, because when this doctor decides that the medical leave is not (or no more) justified, the daily allowance will be stopped. His function is to verify if public moneys are used in a legitimate way. For some

years, a second type of control has been spreading in France, which I personally consider debatable: private societies can be asked by the employer (private or public) to send private doctors (paid by these private societies) to visit patients very soon after their illness has commenced (on average, the “*médecin conseil*” calls the person after six months, which is the administrative limit with extended sick leave, but he can do it before, especially on request of the employer). If this private visitor decides to stop the daily allowance, the effect is immediate, even if the “*médecin conseil*” hasn’t decided anything on his side.

Let’s go back to the clinical side. In the most severe cases, I could regularly notice that patients develop a kind of phobia towards their work place. A woman, whom I had treated for many years, couldn’t even approach the street where she used to work. Recently, a woman told me that driving in the vicinity of her work place, she felt suddenly anxious. Of course it happens with men too. On the other hand, patients, after some weeks of sick leave and rest, feel generally much better. We have then to prepare together their return to the work, which is generally and logically more difficult after a long sick leave. But if there was a long sick leave, it is of course because the situation and the depressive reaction were difficult.

When there is a possibility of return to the same work, we can use a very interesting possibility, called “*reprise à temps partiel pour motif thérapeutique*”, that is return to part-time work for therapeutic reason. The usual doctor or the psychiatrist specifies the percentage of work time, the agreement of the Social insurance and of the employer is needed, and also the agreement of the company doctor. Even if perfectly legal and recently simplified, the procedure remains heavy to implement, in public service like in private companies.

When the return is really impossible for medical reasons connected to mental suffering, there is another way, of course legal, but somehow stressing for the patient: the doctor stops the sick leave, the patient goes *on the first day of return* to the company doctor, who declares him unfit to work at the same appointment. Then the patient goes back to his doctor, who writes a new sick

leave. In a time limit of two weeks, the employer should propose another job in the same company (in the case of big groups, it can be far away...). When he doesn’t do it, there is redundancy for medical inaptitude, which gives right to unemployment benefit. On the other hand, if the patient would resign by himself, he would lose this right. And we all know how often employers try to push persons to resign...

To conclude this first part, I just want to mention that recently, several French colleagues (company doctors and one psychiatrist, who has created an outpatients’ department for mental suffering in Avignon), have been called to the Disciplinary Chamber of the French Medical Association (“*Francia Orvosi Kamara*”) because private companies registered a complaint against them. They wrote certificates in which they mentioned a connection between mental disorders and works conditions. The private companies, which don’t want to have trouble about security and work conditions, decided to apply to the Medical Association, which normally shouldn’t be. Anyway, they could risk warning [which was the sanction pronounced by the *Ordre des Médecins* on January 17th Note of the Author], reprimand and even suspension.

Refugees asking for asylum



Exposition de Tart Kapu Galéria, janvier 2014

After this long first part, I’ll try to be quicker for the second topic, which doesn’t correspond in any case for me to organize them into a hierarchy. Most of the refugees whom I could meet in my clinical work came from Caucasia: Chechnya, Georgia, Dagestan, Abkhazia, but also Russia and once Moldavia. They came to me because I know

some Russian, which is not so common among psychiatrists in Nice (Hungarian still less...), but also because it seems to be public knowledge that I'm maybe more ready to help those persons than some of my colleagues. I also had always connections with nonprofit organizations in the city, like for instance "*Médecins du Monde*" ("*A Villagi Orvosok*"). The refugees whom I'm treating come most often from Chechnya, where they had to suffer personally and physically from the different wars since 1994 (twenty years...), or where they have been threatened, personally or indirectly (members of their family). They arrived in family, alone, and were rejoined later by their family. Sometimes three generations are now present in France: couples of 30-40 years old, with children born abroad or/and in France, one or more grandparent. It is often adults that have big difficulties with the French language (even if they have free lessons, but only once or twice a week), what I could see for young children was very impressive: very good language abilities, very good integration at school, for knowledge as for friendship with their friends. I remember a mother who was so proud that her daughters could sing the French anthem at the end of the school year. Of course, I couldn't meet all of the Chechnya families in Nice, and some male teenagers and young people have bad connections with local organized Chechnya criminality. But it's obviously difficult to value from my perspective what is reality and what is due to prejudice and fear. In the public transportations, I could see some "hooligans like" boys, but also quiet secondary school students. And also real psychiatric pathology, but not always entirely connected with the war events (I think to a case of probable pervasive developmental disorder, and when I looked for the precise English translation, I could find on the internet a paper of a psychiatrist called Szatmari... all the World is a village).

Coming back to the adults, I could of course find a lot of PTSD (Post-Traumatic Stress Disorder), with big anxiety, severe insomnia and nightmares, difficulties to concentrate oneself (and consequently to learn), sadness, headaches, hypochondria, physical pains (localized after assault and battery, after torture, or diffused, like

in a chronic painful syndrome, as we call it sometimes in France), addictions (but maybe existing already before)...

My professional intervention is situated on two stages:

- the first stage is about medical attention two those patients, men, women and sometimes children, trying to understand them with the help of an interpreter or generally alone, with my limited Russian language (but I could always notice that this little Russian was always better than nothing, and a lot of those people came back because of it); very often I proposed them to meet other colleagues (ophthalmology, dental care, endocrinology, gynecology, radiology, dermatology...) and made an appointment for them in the Medical Center where I work, because they had most of the time huge difficulties to express themselves and to ask for it ; I could also notice that they sometimes had a stronger response to our familiar drugs (benzodiazepine);
- the second stage was about the redaction of a certificate about their state of health : several of them had already been rejected for asylum right at the first level, and have to make a last appeal in front of the "*Cour Nationale du Droit d'Asile*" (National Court for Asylum Right); of course I have a lot of psychiatric symptoms to mention, the personal and familial situation of the refugees is always dramatic, but it's the Court which decides, and for what I could read, they sometimes don't take at all the account of the person in consideration, asking for material proofs which of course are difficult to supply; the last patient who went to this Court in Paris told me that there were the thirteenth being rejected in a very short time; after the reject of the CNDA, the refugees immediately lose the rights they had for social help and housing (given by specialized nonprofit organizations with a special mandate) ;

they lose also the contact with all the social workers who used to help them, because the mandate expires ; just healthcare can be kept for a while, but at any time they can/could be expelled from France to their countries, where their safety is absolutely not guaranteed... So let's imagine their daily stress and unsafe feeling. These difficult juridical questions put us at the border line between Constitutional and democratic States, and less organized States in a situation of civil war.

To show you how complex the situation is, and unto what extremes it can lead, I would like (even if I don't especially *like* to do it, of course) to remember that three psychiatrists of Marseille have been imprisoned in 2008 because of a traffic of "bogus certificates". They were not made for refugees, but for persons trying to stay in France for medical reasons, which is still another question, but with some similarities. I couldn't find anywhere the final decision of the justice for them, but it shows us another context where the psychiatrist may be in a very delicate position. The press reported that for one of the prosecuted psychiatrists, the question was clearly to earn money with this traffic, for the others, it should have been more for humanitarian reasons...

Now I have to close my lecture, and I hope you could feel how the professional position and the independence of the psychiatrist can be nowadays submitted to hard external pressures. Is it typical to France? I'm now waiting for your opinions, if you want to share them here.

Thank you for your attention.
Köszönöm a figyelmet!

Jean-Yves FEBEREY
Nice- Budapest, January 2014

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2354.xhtml>
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=86CB12C4583E92594FF63AECC4BA47BA.tpdjo02v_1?idSectionTA=LEGISCTA0000061

[65282&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=vig](http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-en-arret-de-travail-pour-maladie/la-reprise-du-travail.php)
<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-en-arret-de-travail-pour-maladie/la-reprise-du-travail.php>
<http://www.cdrcp.com/autism/identification>
http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27asile_en_France

Donne che circondano mura

per Gaia Gentile



Alda Merini (1931-2009)

Per Alda Merini dopo gli anni del grande oblio e delle reclusioni ripetute, sono giunti quelli del *merinismo* (devo questo termine all'amico editore Claudio Del Bello) realizzato a ogni angolo, come se la società letteraria italiana volesse farsi perdonare le assidue dimenticanze di cui si è macchiata, nei confronti delle poete del Novecento, anche nelle scuole declinato essenzialmente al maschile. Maria Corti è stata testimone della "generale indifferenza presso tutti i più noti editori italiani, a cui personalmente mi rivolsi" per suggerire la pubblicazione di quel capolavoro che è *Terra Santa*, poi uscito in rivista (*Il Cavallo di Troia*, n° 4, inverno 1982 - primavera 1983) e infine in volume, da Scheiwiller. E poi l'esplosione di libri e libretti, di pubblicazioni su pubblicazioni che hanno reso Merini una poeta tra le più conosciute di fine Novecento e inizio nuovo Millennio, fino alla morte nel 2009, e al culto che le viene tuttora riservato anche al di fuori di quello che è il pubblico di professionisti e professioniste della poesia.

Una lettura *di genere* permetterebbe di scoprire il perché di tanta furia escludente nei confronti della letteratura delle donne, ingiustificabile tanto più in un Novecento italiano ed europeo che ha visto grandissime scrittrici, puntualmente ignorate

da manuali e canoni letterari, e solo risarcite tardivamente. Un Novecento che in Italia si apre con *Una donna* di Sibilla Aleramo, e che vede figure di notevole spicco come Elsa Morante, Alba de Céspedes, Anna Maria Ortese, Anna Pozzi, Amelia Rosselli, Goliarda Sapienza, Patrizia Valduga, Patrizia Cavalli, Simona Vinci e tante, tantissime altre, che lo stanco e prepotente machismo della critica ha però puntualmente rimosso. Ricordo le parole sprezzanti di Angelo Guglielmi nei confronti della studiosa Carla Benedetti, di cui quasi metteva in discussione il diritto di intervenire nel dibattito letterario; e quelle svilenti (e avvilenti) di Matteo Marchesini nei confronti del volume *Nuovi poeti italiani* pubblicato da Einaudi nel 2012 a cura di Giovanna Rosadini e che raccoglieva 12 autrici, alcune delle quali veramente straordinarie (ma anche Einaudi, che misero titolo: un libro con poesie di dodici donne e il maschile *poeti...* Perché? Pigrizia e malizia si mescolano, quando un femminile come *poete*, più dell'antico e riduttivo *poetesse*, è di semplice ed efficace utilizzazione...).

Con Merini l'esclusione/rimozione è stata doppia: la separazione, le mura della *Terra Santa* (i famosi versi "Ho conosciuto Gerico, / ho avuto anch'io la mia Palestina, / le mura del manicomio / erano le mura di Gerico / e una pozza di acqua infettata / ci ha battezzati tutti...") sono state moltiplicate e rese più spesse dall'essere femmina e poeta di Merini: mura dentro mura, mura a proteggere altre mura, e tutte dentro un corpo di donna che le circonda, pieno e smarrito. Che cosa escludono i canoni della Letteratura -obbligatoria la maiuscola, nell'attuale ritorno all'ordine- quando escludono versi e corpi di poeti e poete, e soprattutto di queste ultime? Escludono il corpo del verso, l'esibizione priva d'ogni forma d'estetismo di membra non canoniche, e cioè apocrife, e di un forte sentire che non è sentire di maschi, ovvero che non è né reticenze né inimitabilità di vita, tipiche del dannunzianesimo oggi trionfante. Il femminile della scrittura, mai vittimistico, esplora angoli segreti della vita sociale e sessuale con un fare che più politico non si può, con un dire che esplose in un dettato calmo e tagliente. E anche quando la società delle lettere e dello spettacolo adottò Merini (memorabili alcuni suoi passaggi televisivi), il suo corpo fuori dai canoni era sempre lì a dimostrare eccesso ed evasione, passione e prodigalità, interamente condite da ironia maiuscola: "Il medico mi ha prescritto due Fondi Bacchelli", in uno dei suoi tanti meravigliosi aforismi.

È con la prodigiosa generosità di Merini e con il suo erotismo come ambiguo pane che la poeta Gaia Gentile si è confrontata a generare un testo teatrale, su cui è intervenuto il musicista Giuseppe Camozzi per trasformarne alcune sezioni in canto o in suggestioni sonore. Non *teatro parola* alla Gaber-Luporini, né semplice accompagnamento di letture in pubblico e neppure *versi in musica*, come è successo a molti testi di Merini (fino a una sfiorata partecipazione al Festival di Sanremo), ma *poemusica* -la definizione è dei due artisti, Gentile e Camozzi, usata per la loro prima collaborazione-, intreccio sensibile di suoni e versi che si fanno vene d'attrice, sola sul palco. I versi di Gentile dialogano con quelli di Merini, colti e virgolettati ("Sono nata il ventuno a primavera", "una traccia di nero nella coscienza"...), e partecipano alle continue metamorfosi del corpo dell'attrice che innanzitutto è *Merimia*, già dal titolo un ibrido tra i percorsi di due anime; che entra ed esce dai personaggi di Merimia e di Piero ("Rientra Merimia nelle vesti di Piero", in androginia come ricordo delle origini ed elogio del teatro) fino alla scissione terminale e al finale offendersi ("Merimia torce il collo a Piero"); che entra ed esce dalle diverse arti messe in campo, per una fusione completa di poesia, danza, recitazione. I versi detti e quelli cantati si distinguono per una diversità di tono: sussurrati e scolpiti i primi, fino a vette di acre e compatta espressività ("...Nudo contempi la forza tra le tue cosce, / convinto che possedere sia donare. / Usurpatore di sogni mosso dal nulla / non cogli il sangue sui ciottoli dei tuoi passi. / Gridano i figli, ma la bocca soffoca di sabbia / pianta carnivora ristagna e si nutre di bellezza..."); cullati e cullanti i secondi, con rime facili e dichiarazioni di poetica ("...Non mi schiacciare serpente / perché io sono folle, folle, / ma custodisco i gigli della tua mente. / Liberami amore mio dalla poesia molle...") - con ricca polisemia del primo verso: non schiacciare me che mi muovo come un serpente; oppure tu, serpente, non mi schiacciare, Eva più che Maria). Ci sono forti echi delle quartine erotiche di Patrizia Valduga insieme a toni quasi da canzonetta ma che non sai se siano parodia o scelta convinta, perché è nelle canzonette che c'è la verità sulla vita, come sappiamo da *La signora della porta accanto* di Truffaut. "Né con te né senza di te", è l'epitaffio del film di Truffaut, ed ecco Gentile: "...soffiare la sofferenza / dimenticare l'assenza... // Dove tu sei / dove devo guardare / non ti vedo più tra le stelle / nel firmamento / nell'infinito dell'amore / negli abissi del cuore / nelle parole dentro / nel ricordo, nel tormento...", smarrimenti e smottamenti, rime trite e parole senza storia, alla Saba, mentre grava su

ogni passaggio l'angoscia del mito classico di Orfeo e Euridice e di quello cristiano della croce, costanti punti di riferimento, in Merini.

Questo di Gaia Gentile non è un omaggio abitudinario e conformista alla poeta dei Navigli, ma è un superamento del *merinismo* nella

Des femmes qui entourent les murs
Pour Gaia Gentile



Alda Merini (1931-2009)

Crédit photographique Abner Rossi

Pour Alda Merini, après les années du grand oubli et des réclusions répétées, se sont ajoutées celles du *mérinisme* (je dois ce terme à mon ami éditeur Claudio Del Bello) à tous les coins de rue, comme si la société littéraire italienne voulait se faire pardonner les oublis assidus dont elle s'est rendue coupable envers les poètes du 20^{ème} siècle, qui dans les écoles aussi se décline essentiellement au masculin. Maria Corti a été témoin de l'« indifférence générale auprès de tous les éditeurs italiens les plus célèbres auxquels elle s'était personnellement adressée » pour suggérer la publication de ce chef d'œuvre qu'est *Terra santa*, paru ensuite en revue (*Il Cavallo di Troia*, n°4, hiver 1982 – printemps 1983), et enfin en recueil, chez Scheiwiller. Et ensuite l'explosion de livres et livrets, de publication sur publication, qui ont fait d'Alda Merini une des poètes les plus connues de la fin du 20^{ème} siècle et du début du nouveau Millénaire, jusqu'à sa mort en 2009, et au culte qui lui est maintenant réservé, au-delà également du public des professionnels et professionnelles de la poésie.

proposta di corpi non liquidi che, zavorrati dai versi, restano a terra e si esplorano in amori sacri d'oltraggi. Oltre il *merinismo* per attingere alla concreta irriducibilità dei versi di Alda Merini.

Gianluca Paciucci (Trieste)

Une lecture *de genre* permettrait de découvrir le pourquoi d'une telle furie d'exclusion envers la littérature des femmes, d'autant plus injustifiable dans un 20^{ème} siècle européen qui a vu de très grandes écrivaines, ponctuellement ignorées de manuels et canons littéraires, et seulement reconnues tardivement. Un 20^{ème} siècle qui s'ouvre en Italie avec *Una donna* de Sibilla Aleramo, et qui voit ensuite des figures de grand renom comme Elsa Morante, Alba de Céspedes, Anna Maria Ortese, Anna Pozzi, Amelia Rosselli, Goliarda Sapienza, Patrizia Valduga, Patrizia Cavalli, Simona Vinci et tant et tant d'autres, que le machisme fatigué et arrogant de la critique a cependant ponctuellement refoulées. Je me souviens des paroles dédaigneuses d'Angelo Guglielmi à l'encontre de l'universitaire Carla Benedetti, à qui il contestait le droit d'intervenir dans le débat littéraire ; et celles viles et avilissantes de Matteo Marchesini à l'encontre du recueil *Nouveaux poètes italiens* publié chez Einaudi en 2012 sous la responsabilité de Giovanna Rosadini, et qui rassemblait douze auteures, parmi lesquelles certaines vraiment extraordinaires (mais de la part d'Einaudi aussi, quel titre misérable : un livre avec les poésies de douze femmes et dont le titre utilise le masculin *poètes*... Pourquoi ? Paresse et malice se mélangent, quand existe un féminin comme *poete* [le français ne permet pas, comme l'italien, un féminin pluriel plus proche des désinences latines, NdT], d'utilisation simple et efficace, plutôt que l'antique et réducteur *poétesses*].

Avec Alda Merini, l'exclusion/refoulement a été double : la séparation, les murailles de la *Terra Santa* (les fameux vers « J'ai connu Jéricho/J'ai eu moi aussi ma Palestine, / les murs de l'asile/étaient les murailles de Jéricho/ et une mare d'eau infectée / nous a tous baptisés... ») ont été multipliées et rendues

plus épaisses par l'être féminin et de poète d'Alda Merini : remparts à l'intérieur des remparts, remparts qui protègent d'autres remparts, et tous ces remparts à l'intérieur d'un corps de femme qui les entoure, plein et égaré. Qu'excluent les canons de la Littérature (majuscule obligatoire, dans l'actuel retour à l'ordre), quand ils excluent les vers et les corps des poètes, hommes et femmes, et surtout de celles-ci ? Ils excluent le corps du vers, l'exhibition privée de toute forme d'esthétisme de membre non canonique, c'est-à-dire apocryphe ; ils excluent un ressenti fort qui n'est pas un ressenti masculin, ou encore qui n'est ni réticence ni inimitabilité de la vie, celles-ci typiques du dannunzianisme aujourd'hui triomphant. Le féminin de l'écriture, jamais victimaire, explore les angles secrets de la vie sociale et sexuelle avec une manière qui ne peut être plus politique, en un dire qui explose dans un dicton calme et tranchant. Et également quand la société des lettres et du spectacle adopta Alda Merini (certains de ses passages télévisuels sont mémorables), son corps hors des canons était toujours là pour démontrer excès et évasion, passion et prodigalité, entièrement assaisonnée d'une ironie majuscule : « Le médecin m'a prescrit deux Fondi Bacchelli [loi italienne de 1985, du nom d'un écrivain, qui prévoit des aides de l'Etat à des personnes célèbres en situation de nécessité, soit ici une double prestation sur ordonnance pour Alda Merini, NdT] », un de ses merveilleux aphorismes.



Milano Centrale, 2007

C'est avec la prodigieuse générosité d'Alda Merini et avec son érotisme comme pain

ambigu, que la poète Gaia Gentile s'est confrontée à la genèse d'un texte théâtral, sur lequel est intervenu le musicien Giuseppe Camozzi, pour transformer quelques sections en chant ou suggestions sonores. Non pas *théâtre parole* à la Gaber-Luporini, ni simple accompagnement de lecture en public, et pas davantage *vers en musique*, comme cela est arrivé pour de nombreux textes d'Alda Merini (jusqu'à une participation fanée au Festival de Sanremo), mais *poèmusique* - la définition est des deux artistes, Gentile et Camozzi, utilisée pour leur première collaboration -, enchevêtrement sensible de sons et de vers, qui se font veines d'actrice, seule en scène. Les vers de Gentile dialoguent avec ceux de Merini, cultivés et chargés de virgules (« Je suis née un vingt-et-un au printemps », « Une trace de noir dans la conscience »), et participent aux métamorphoses continues du corps de l'actrice, qui est avant tout *Merimia*, déjà dès le titre un hybride entre les parcours des deux âmes. Hybride qui entre et sort des personnages de Merimia et Piero (« Merimia rentre dans les vêtements de Piero », en androgynie comme souvenir des origines et éloge du théâtre), jusqu'à la scission terminale et au final où « Merimia tord le cou à Piero ». Hybride qui entre et sort des différents arts mis en scène, pour une fusion complète entre poésie, danse, récitation. Les vers dits et ceux chantés se distinguent par leur diversité de ton : murmurés et sculptés d'abord, jusqu'à des sommets d'âcre et compacte expressivité (« Nu que je contemple la force entre tes cuisses, /convaincu que posséder est donner. /Usurpateur des songes mu par le rien/ne recueille pas le sang sur les cailloux de tes pas. / Les enfants pleurent, mais la bouche suffoque de sable/la plante carnivore stagne et se nourrit de beauté... »). Bercés et berçants les seconds, avec des rimes faciles et des déclarations de poétique (« ... Ne m'écrase pas serpent/ parce que je suis folle, folle,/ mais je garde les lys de ton esprit./ Libère-moi mon amour de la poésie molle... »), avec une riche polysémie dans le premier vers : ne m'écrase pas moi qui me meut comme un serpent ; ou encore toi,

serpent, ne m'écrase pas, Eve plus que Marie). Il y a de forts échos des quatrains érotiques de Patrizia Valduga, en même temps que des accents quasiment de chansonnette, mais dont on ne sait pas s'il s'agit d'une parodie ou d'un choix délibéré, parce que ce sont dans les chansonnettes qu'il y a la vie, comme nous le savons depuis *La femme d'à côté* de Truffaut. « Ni avec toi ni sans toi », c'est l'épithaphe du film de Truffaut, et voici Gaia Gentile : « ... souffler la souffrance/oublier l'absence...// Là où tu es/là je dois regarder/je ne te vois plus parmi les étoiles/au firmament/dans l'infini de l'amour/dans les abysses du cœur/dans les paroles à l'intérieur/dans le souvenir, dans le tourment... », égarements et éboulements, rimes ressassées et paroles sans histoire, à la Umberto Saba, pendant que pesait sur chaque passage l'angoisse du mythe classique d'Orphée et d'Eurydice, et de celui, chrétien, de la sainte croix, points de référence constants chez Alda Merini.



Milano, 2007

L'hommage de Gaia Gentile n'est pas un hommage routinier et conformiste à la poète des Navigli, mais il est un dépassement du *mérinisme* avec la proposition de corps non liquides qui, délestés des vers, restent à terre et s'explorent en amours sacrés d'outrages. Au-delà du *mérinisme* pour atteindre à l'irréductibilité des vers d'Alda Merini.

Gianluca Paciucci (Trieste)

Traduction française proposée
par Jean-Yves Feberey

<http://www.aldamerini.it/>

Liens

Sur la Russie :

http://www.lemonde.fr/europe/visuel/2014/02/07/guerois-des-heros-qui-veulent-sauver-la-russie_4360760_3214.html

Sur l'Italie :

Disparition de la librairie slovène à Trieste
<http://ilpiccolo.gelocal.it/cronaca/2014/02/20/news/la-libreria-triestina-muore-nell-indifferenza-della-comunita-slovena-1.8706048>



Des nouvelles du 11^{ème} « Divan sur le Danube », du 27 au 31 mai 2014

Le programme est bien avancé (voir pièce-jointe) et de nombreuses nouvelles personnes ont fait part de leur intérêt pour notre manifestation.

Un nouveau Colloque à Breil-sur-Roya(France) est prévu le samedi 05 avril 2014

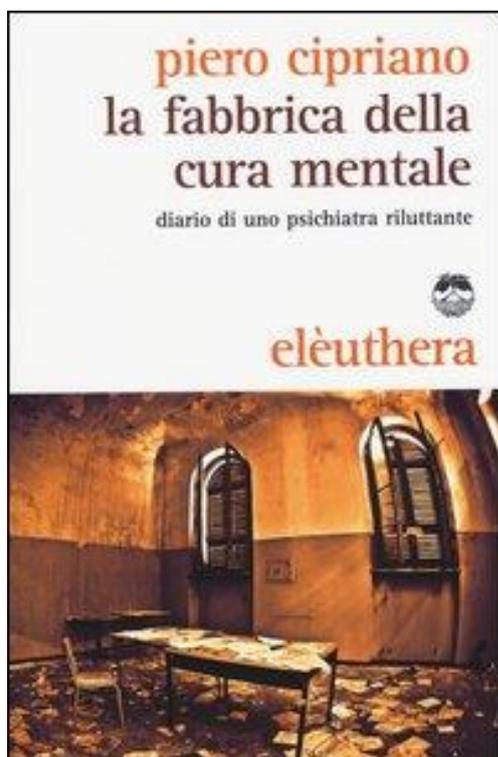
Renseignements :

jean-yves.febery@wanadoo.fr

Livres

Come Prima, Fauve d'or d'Angoulême prix du meilleur album 2014, Alfred, Delcourt G. Productions, 2013

La fabbrica della cura mentale, Piero Cipriano, Elèuthera, 2013, 176 pages, 14 euro

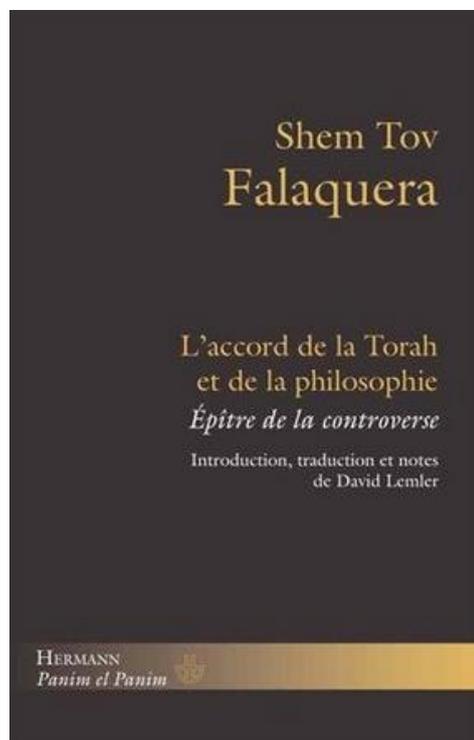


Amour de la transmission -L'-
Lucien Israël par lui-même
Lucien ISRAEL
2014 Editions ERES
Hypothèses - collection dirigée par Jean-
Richard Freymann
23.00 €

Vol au-dessus d'un nid de fachos,
Frédéric Aziza, Fayard, 2014,
184 pages, 15 euro

Le chardonneret,
Donna Tart, Plon, 2014, 960 pages, 25.90 euro
Traduction d'Edith Soonckindt [qui contribua
jadis au *Volantino*]

L'accord de la Torah et de la philosophie
Épître de la controverse, à paraître chez
Hermann en mars 2014, 320 pages, 18 euro
Introduction, traduction et notes de David
Lemler



Budapest, 27 janvier 2014

A la date anniversaire de la libération d'Auschwitz a eu lieu à Budapest, devant le monument construit tout près du Danube, une cérémonie sobre et recueillie en mémoire du génocide des Tsiganes.





Brume en Ligurie, Apricale, février 2014

Note technique

Dans un souci de rationalisation de son travail, le Secrétariat de rédaction du Volantino Europeo demande aux auteur(e)s de bien vouloir respecter quelques règles simples pour la présentation de leurs textes :

- Fichier Word ;
- Police Times New Roman taille 11 ;
- Respect strict de la ponctuation et des espacements, tout particulièrement pour les auteurs prétendant s'exprimer en langue française* ;
- Pas de « macros » ni de cadres, ni de notes en bas de page, ni de numérotation de pages (la rédaction s'en charge...) ;
- Photographies et illustrations sont à envoyer dans des fichiers séparés du texte ; la Rédaction se chargera de l'insertion ;
- Communication des nom, prénom et commune de résidence ou d'activité de l'auteur (e) ; nous publions à la demande sous pseudonyme, mais seulement lorsque la personne nous a communiqué préalablement ses coordonnées complètes.

En remerciant vivement toutes celles et tous ceux qui contribuent depuis maintenant dix ans au succès du Volantino, nous les assurons également de notre entier dévouement à la cause commune éditoriale.

***Qu'on ne se méprenne pas, ceci n'est pas du tout une remarque xénophobe, mais bien un rappel ferme et courtois à un minimum de civilité langagière adressé aux locuteurs et scripteurs natifs.**

« Il Volantino Europeo »

Bulletin internautique trimestriel
de l'Association Piotr-Tchaadaev,
9, rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles.
Président d'honneur : Alexandre Nepomiachty
N° FMC Piotr-Tchaadaev 11 78 0511778

**Prochaine livraison vers le 15 avril 2014
Merci d'adresser vos propositions d'articles
un peu avant cette date !**

Toute correspondance ou article est à adresser à

Jean-Yves Feberey
Secrétaire de Rédaction provisoire
(depuis 2003)

9, rue Bonaparte F 06300 Nice,
jean-yves.feberey@wanadoo.fr

ou

piotr-tchaadaev@wanadoo.fr

